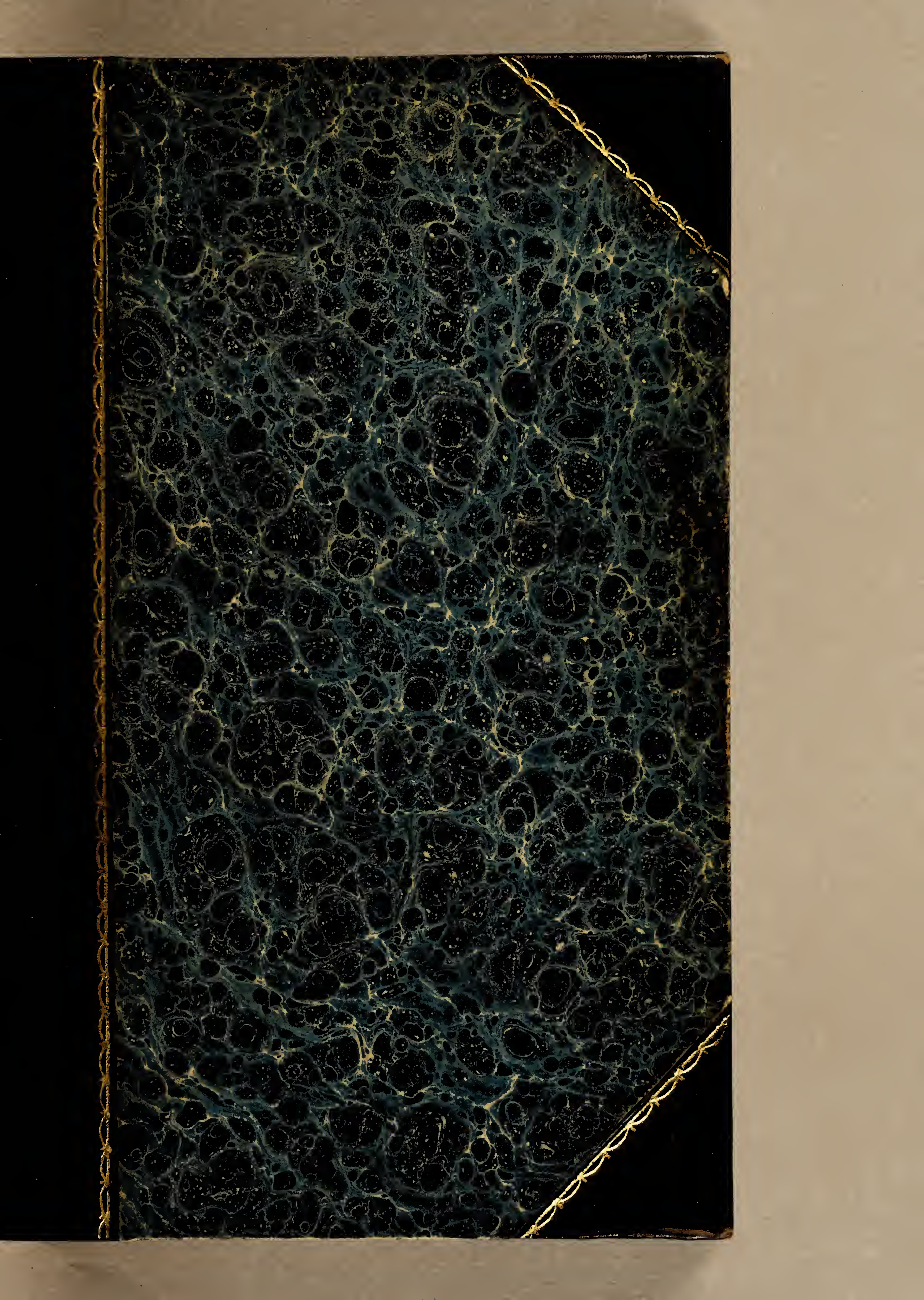



GAUDEO
John Carter Brown
Library
Brown University

INFLUENCE
DU DESPÒTISME
DE L'ANGLETERRE
SUR LES DEUX MONDES.

Les Rois & les Peuples ont pour Juges leur ſiécle & la poſtérité; c'eſt à la fidelité de l'Hiſtoire de les accuſer, comme elle peut les abſoudre.

Prix, trente-ſix ſols.



Imprimé à Boſton.



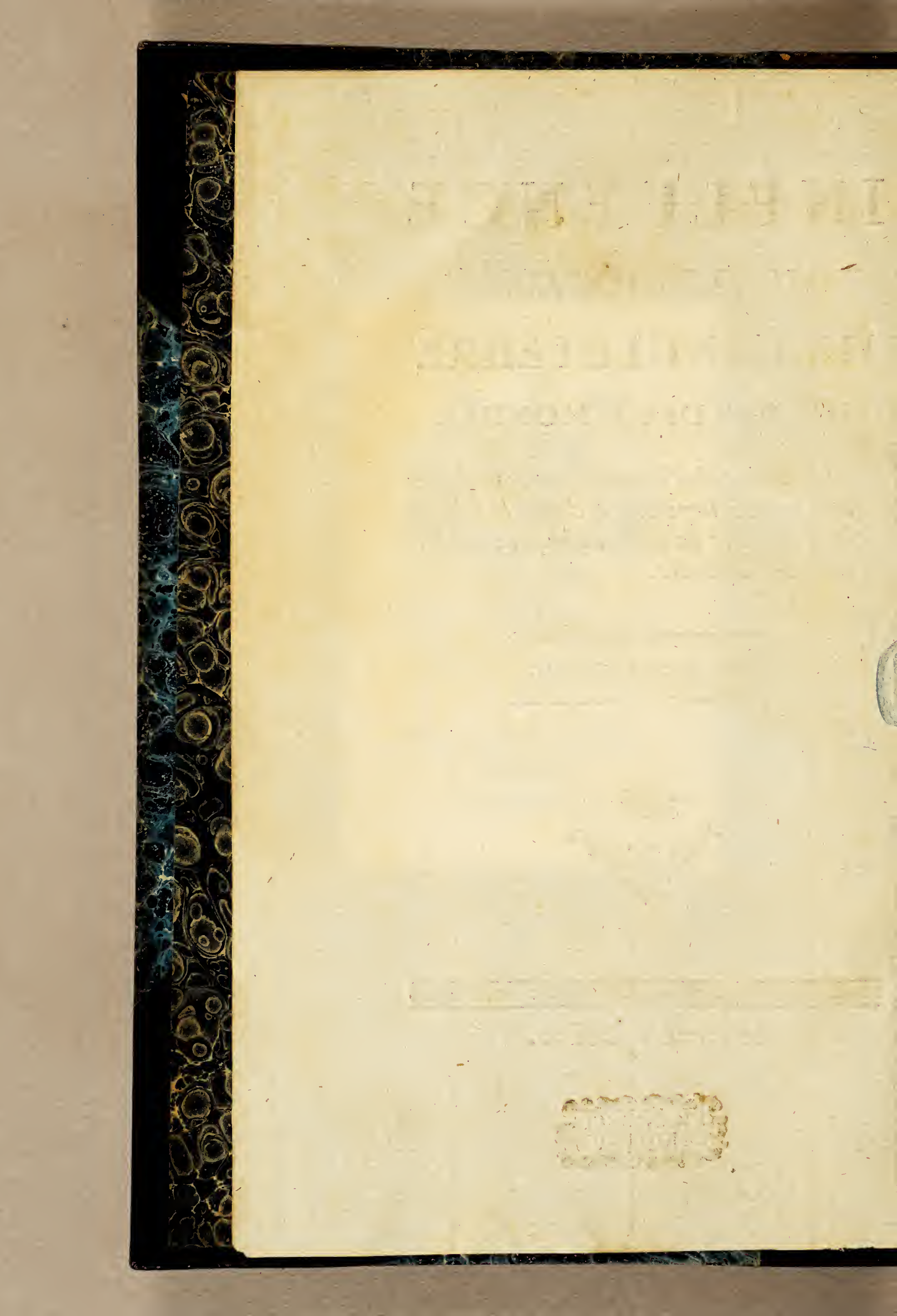
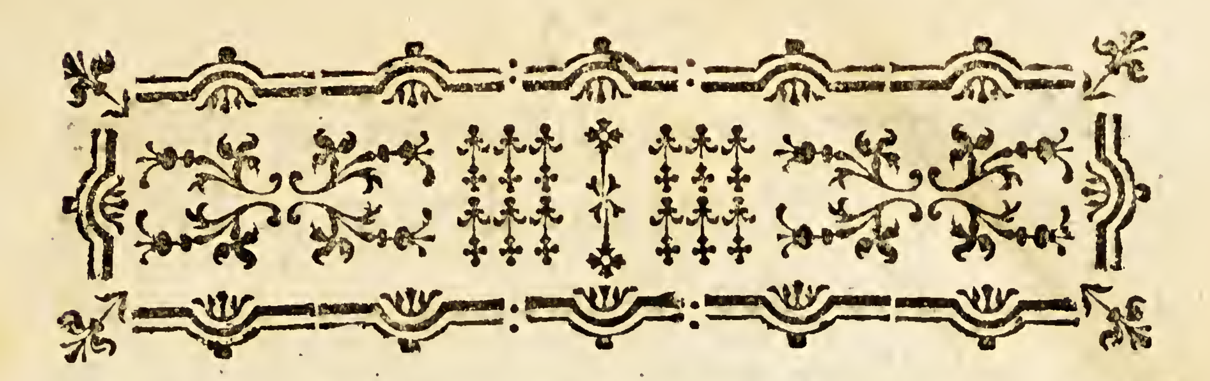


TABLE DES MATIÈRES.





INFLUENCE DU DESPOTISME DE L'ANGLETERRE SUR LES DEUX MONDES.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction à l'Ouvrage.

LES temps ſont arrivés où les Citoyens, amis des Princes & du genre humain, oſent élever la voix, & s'occuper publiquement du bien de l'humanité ; où les Princes éclairés & Peres de leurs Peuples, favoriſent le progrès des lumières dont la proſpérité publique eſt l'effet néceſſaire.

Mais quand on entreprend de plaider la cauſe de l'Humanité devant le Tribunal auguſte des Nations, on ne doit rien négliger pour ſe rendre digne & de ſa cauſe & de ſes Juges. C'eſt le vœu de mon cœur, le but de mon zèle : puiſſent mes moyens être efficaces !

J'entre donc dans cette noble carrière, non avec la préſomption qui naît de l'opinion de ſes forces, mais avec la confiance qu'inſpirent l'amour de la Vérité & de la Juſtice, & des vues qui ont l'intérêt direct & bien calculé de tous les hommes, la paix, le bonheur de l'Europe pour objets.

Entreprendre de démontrer les droits & les devoirs de l'homme, l'enchaînement & la communication des vrais intérêts de chaque Société, & chercher à voir clair dans le tourbillon rapide des événemens moraux & politiques ; ce n'eſt point vouloir créer un Monde

idéal, c'eſt s'occuper utilement d'un Monde ordonné ou qui doit l'être. La République de Platon ne me paroît que le ſonge d'un honnête homme éveillé. Je ſuis donc bien éloigné de vouloir gouverner les États dans mon cabinet; je ne ſuis point un Pilote chargé de la barque publique, mais ſeulement un Aſtronome qui enſeigne à ſe reconnoître, un Géographe qui indique & marque les écueils. Le Corps des Pilotes eſt trop éclairé ſans doute pour défendre aux Aſtronomes & aux Géographes de leur dreſſer des *Tables* & des *Cartes* marines. Si j'ai bien obſervé l'étoile polaire des Gouvernemens, & la marche de l'économie politique, pourquoi ne ferois-je pas une Bouſſole pour la terre, comme *Buterfield* en fait pour la mer? L'Artiſte, en travaillant pour les Navigateurs, leur fait faire heureuſement le tour du Monde.

Il y a plus: le droit de rechercher la vérité, de la dire avec le reſpect qu'elle mérite, eſt le droit de tous les hommes: je me glorifie de l'être: paiſible, policé, inſtruit par l'expérience, exempt de préjugés & d'adulation, je ſens vivement le bien, je le reſpecte par-tout où je le vois; je le démontre quand je le peux: je blâme le mal avec la même franchiſe, il m'indigne & je le fuis. Ainſi, ſans ceſſer d'être bon Citoyen, je ſuis Coſmopolite; je voudrois rendre l'homme plus cher à l'homme, & rapprocher par la bienveillance tous les Êtres raiſonnables de l'extrêmité d'un pole à l'autre. Voilà ma profeſſion de foi civile & politique; mon culte ſocial y eſt conforme. Puiſſai-je faire des proſélytes!

Pour y réuſſir, j'examinerai d'abord s'il y a un Ordre moral inſtitué par l'Être ſuprême pour la conduite des

hommes & des Empires, comme il y a un Ordre physique pour la subsistance, la multiplication & la perpétuité des êtres; & s'il n'y a rien, s'il ne doit rien y avoir d'arbitraire dans les regles morales & politiques instituées pour la conduite des hommes entr'eux, des Nations les unes envers les autres; la raison, l'humanité, la justice réclameront leurs droits pour rappeller à l'ordre, ou pour punir le Corps social que l'orgueil, l'ambition & la cupidité ont rendu insociable, & par-là même l'ennemi déclaré de toutes les Nations de l'Ancien & du Nouveau Monde.



CHAPITRE II.

De l'Ordre moral & ſocial. Du Droit naturel & des Loix qui en dérivent; des Loix poſitives & des Loix politiques.

Il y a un Ordre naturel inſtitué par le Créateur pour la conduite phyſique, morale & politique des hommes, & pour le bonheur commun de l'eſpèce humaine.

Chaque homme a un droit naturel qui réſide en lui : ce droit eſt une tranſmiſſion directe des moyens établis par la Puiſſance ſuprême pour remplir le but de la création, de la conſervation, de la deſtination de l'homme ſur la terre.

Les principes du droit naturel & de l'humanité ſont de la même date, &

l'origine de l'un & de l'autre eſt divine.

Le droit naturel eſt le droit de l'homme à ſon plus grand bonheur poſſible. La ſatisfaction intérieure de l'ame, qui naît du libre & paiſible exercice de ce droit, ainſi que de la poſſeſſion des biens, des avantages légitimement acquis, eſt le bonheur. C'eſt ce mobile impérieux qui eſt le principe de toutes les actions. Mais l'homme ſe trompe ſouvent dans le choix des moyens qui conduiſent vers ce but.

L'origine des loix naturelles date de ce droit de l'homme. Ces loix ſont des regles de direction qui indiquent la route du bonheur ; & celui qui veut ardemment la fin d'une choſe doit auſſi en vouloir les moyens.

Toute réunion, toute ſociété, toute inſtitution qui a le bien de l'huma-

nité pour objet, & qui ne peut en avoir un autre ſans être injuſte, a néceſſairement le Droit naturel pour baſe, les Loix naturelles pour regle, l'union, la paix, les ſecours réciproques, la proſpérité de tous & d'un chacun pour but & pour récompenſe. Il ſuit de là que toutes les Loix poſitives ne ſont qu'une concluſion évidente des Loix naturelles, fondées ſur un Droit divin.

L'homme eſt un être libre, raiſonnable, ſuſceptible de direction, comptable & reſponſable de ſes actions & de ſes démarches dans la ſociété : Il avoit donc beſoin de regles de conduite morale & politique, qui lui appriſſent à diriger ſa liberté, ſes forces, ſes talens, ſon induſtrie, ſes jouiſſances même, conformément au pacte ſocial. De-là, la néceſſité des Loix poſitives, qui devoient renforcer les

Loix naturelles. Le cœur de l'homme est le Code où la Justice éternelle a gravé ces vérités *meres* avec la flamme du sentiment; elle a aussi placé les remords à côté de la transgression pour rappeller l'infracteur à ses devoirs.

Ces regles lumineuses nous apprennent :

1°. Que l'homme *physique* est l'homme agissant par l'impulsion des causes que ses sens lui font appercevoir.

2°. Que l'homme *moral* est l'homme agissant par l'impulsion des causes physiques, subordonnées à la Raison & à la Justice, qui sont la regle de nos démarches.

3°. Que l'homme *sauvage* est un enfant robuste, dénué d'expérience, incapable par lui-même de travailler à sa perfection, à sa félicité.

4°. Que l'homme *social*, policé,

eſt celui que la réunion & l'expérience mettent à portée de tirer parti de la nature, de lui-même, & de la ſociété pour ſon propre bonheur.

5°. Que l'*homme de bien*, *éclairé*, eſt l'homme dans ſa maturité & dans ſa perfection ; c'eſt l'homme vertueux qui ſe conforme aux Loix de l'ordre, qui agit d'une façon d'où réſulte le bien-être de ſes aſſociés & le ſien propre. La vertu n'eſt autre choſe que la connoiſſance parfaite & l'amour pratique de nos devoirs.

6°. Que l'homme *méchant* eſt l'homme *dénaturé*, qui met obſtacle à ſon bonheur & à celui des autres, en portant le déſordre dans la ſociété dont il trouble l'harmonie & les vues.

7°. Enfin, que l'homme *heureux* eſt celui qui ſçait jouir légitimement des bienfaits de la nature, & de ceux qu'il procure aux autres.

La connoiſſance intime de ces vérités nous donne la conſcience de nos obligations : ces obligations palpables nous pénètrent de nos devoirs, nous les rendent plus chers & plus familiers. Ce ſentiment une fois fixé devient *goût*, le goût un *penchant*, le penchant un *attrait*, l'attrait devient *paſſion*. La paſſion produit ce noble déſintéreſſement, ce courage généreux, cet enthouſiaſme du bien moral, qui font jouir les Hommes, les Sociétés, les Souverains, les Empires, du plus haut dégré de tranquillité, de gloire, de puiſſance & de richeſſes. Cela doit être ainſi.

Les Loix poſitives, fondées ſur le Droit naturel, aſſûrent à tous & à chacun trois eſpèces de propriétés qui dérivent l'une de l'autre, & trois eſpèces de liberté qui en ſont les fruits. L'homme qui travaille, qui

remplit ſes devoirs, doit jouir excluſivement de ſon droit naturel. En obſervant les Loix ſociales, ſon droit eſt garanti par les Loix poſitives. De-là, l'origine des droits & des devoirs reſpectifs, des Loix conſervatrices des ſociétés; de-là, la propriété de ſa perſonne, de ſes facultés corporelles & intellectuelles, des biens juſtement acquis, & de la liberté d'en uſer, en cherchant les objets propres à ſatisfaire les beſoins.

L'homme eſt donc libre de part *Dieu* & de part la *Nature*. Le Moteur & le Bienfaiteur de tous les Êtres, que la raiſon & la conſcience réclament également, créa l'homme libre pour le rendre méritant, mais il a mis une moralité à ſes actions pour y attacher des récompenſes. L'homme ne doit donc pas croire qu'il n'eſt véritablement libre que lorſqu'il briſe tous les

freins. Il eſt des liens qu'il doit porter & reſpecter ; ces liens ſont ceux de l'aſſociation, il faut les reſſerrer nœuds à nœuds ; ils marquent les points de la carrière qu'il doit parcourir, & ceux où il doit s'arrêter ; ils ne concentrent point les efforts de ſa raiſon, ils n'en préviennent que l'égarement ; les troubles que la liberté effrénée a occaſionnés dans toutes les conditions & chez tous les Peuples, ſont des attentats enfantés par la licence, & châtiés par la Juſtice ſuprême, qui veille au maintien des Loix conſervatrices de la ſociabilité.

La liberté perſonnelle eſt la première condition qui ſuppoſe l'exercice du Droit naturel dans tout état de multitude & de réunion. La ſûreté de cet exercice eſt le premier pacte, le premier lien ſocial. La propriété foncière naît de cette ſûreté, comme la pro-

priété mobiliaire vient du Droit réel à l'ufage paifible des fruits acquis par le travail. Cette poffeffion eft la regle naturelle qui décide du jufte ou de l'injufte.

En effet, la propriété des biens eft une fuite de la liberté & de l'emploi des talens de l'homme: Elle modifie le droit que les hommes avoient originairement fur tous les biens de la terre & à la *menfe* commune de la nature. Diftinguant avec foin ce qui doit appartenir à chacun, elle affure à tous une jouiffance tranquille & paifible de ce qu'ils poffédent; c'étoit le feul moyen d'entretenir la paix & la bonne harmonie entr'eux. Auffi un intérêt commun force les Hommes & les Nations à refpecter cette propriété dans toute l'étendue du globe, pour remplir les conditions inféparables des affociations paifibles, & maintenir l'ordre

politique

politique le plus avantageux à la ſociabilité univerſelle.

La liberté conſiſte donc à ſe déterminer & agir avec choix, ſelon ce que l'on juge de plus raiſonnable & de plus juſte pour ſe procurer ſes propres avantages, en reſpectant toujours ceux des autres; c'eſt l'empire ſur ſoi-même & ſur ſes actions; c'eſt en un mot pouvoir ce que l'on doit vouloir, d'après l'ordre immuable qui ſert de baſe aux Loix naturelles & ſociales, dont la prévoyance a compris tout ce qui pouvoit nous rendre heureux. Ainſi tous les actes où la liberté ſe déploye, doivent être raiſonnables & juſtes; tout ce qui s'en éloigne eſt licence & brigandage. L'idée du bien détermine celle du mal. Le bien nous attire néceſſairement; le mal, par un effet néceſſaire, nous repouſſe & nous indigne. Il y a dans l'homme un ſen-

timent de juſtice & de dignité naturelle, qu'il importe aux Loix de ſeconder; c'eſt avec cet attribut malléable, extenſible à l'infini, qu'il faut former la chaîne qui doit lier les Hommes & les Nations.

L'effet de ce ſentiment naturel donné à l'homme pour ſa conſervation & ſon bien-être, eſt le principe du bien-être & de la conſervation de ſes ſemblables.

Il n'y a donc rien, il ne peut rien y avoir d'arbitraire dans les regles qui doivent guider la conduite des hommes & des ſociétés, conformément aux Loix de l'ordre & de la juſtice. L'ordre ſocial n'eſt que l'art de ſe conformer aux Loix de l'ordre naturel, relatives à l'eſpèce humaine; le bonheur des Nations ne différe point de celui des individus qui les compoſent. Si tout Gouvernement

doit ſa protection à tout homme qui a pactiſé librement, à l'abri de l'aſſociation qui lui aſſure ſes droits, il doit les mêmes égards aux droits reſpectifs de chaque ſociété particulière; tout Gouvernement eſt fondé ſur des principes pris dans la nature. L'obligation de remplir le pacte de la ſociabilité en eſt la Loi fondamentale. On ne peut rien faire faire aux Hommes & aux Nations qui ſoit contraire à leurs droits naturels; & les rapports d'un Etat, d'une Société, d'un Particulier, avec les autres Etats, les autres Sociétés & les autres Hommes, ne ſont qu'une extenſion des rapports de chacun d'eux avec eux-mêmes. C'eſt dans cet état que le ſyſtême phyſique & moral des Nations s'établit pour l'avantage commun de toutes. Ainſi le bonheur des Nations, comme celui des Particuliers, dépend de la

manière dont chacun d'eux ſçait s'arranger, pour prendre ſes avantages ſans nuire à ceux des autres.

Voilà comme l'art de bien vivre & de vivre heureux, n'eſt que l'art de tirer le meilleur parti de ſa liberté, de ſes facultés, de ſes talens, de ſon induſtrie, de ſes propriétés & de ſes richeſſes, d'après la balance morale qui détermine par compte & par meſure, l'étendue des droits, des devoirs, des travaux fructueux & réciproques de tous & de chacun.

C'eſt en ce ſens que tout ſe touche, ou que tout ſe tient dans l'univers ſocial; ce qui agit ſur une partie, influe & opére ſur toutes les autres.

Harmonie des reſſorts enſemble, & perpétuité des effets: telle eſt la Loi de l'ordre naturel.

Accord des fonctions, unité d'intérêt: tel eſt le nœud de l'ordre ſocial.

La combinaiſon de ces rapports relatifs, c'eſt la prudence.

Réciprocité d'égards, de ſervices & de bienfaits, voilà la juſtice.

La juſtice & la prudence, par rapport aux particuliers, ſe nomment *ſageſſe politique* à l'égard des Souverains, & *droit des gens* relativement aux Nations.

La juſtice eſt donc une regle naturelle & univerſelle, reconnue par les lumières de la raiſon, qui détermine évidemment les droits, les libertés, les propriétés, les jouiſſances de tous & de chacun. Conſéquemment, l'injuſtice ſeroit l'uſurpation de ces droits, de ces libertés, de ces propriétés, de ces jouiſſances: Mais le trouble, la confuſion, le déſordre, les attentats, les crimes, les malheurs

des particuliers, la ruine des Nations, la décadence & la chûte des Empires, ſont le châtiment plus ou moins prompt, mais certain de la violation des Loix naturelles, antérieures aux ſociétés, aux conventions, aux Loix humaines qui dérivent d'elles.

Voilà comme toute idée de morale donne une idée juſte de l'ordre eſſentiel des ſociétés ; l'idée d'ordre, celle d'obligation ; l'idée d'obligation, celle de Loi ; l'idée de Loi, celle d'un Légiſlateur ; l'idée de Légiſlateur, celle de Rémunérateur & de Vengeur ; & l'idée des récompenſes & des châtimens renferme tous les motifs qui influent directement ſur les actions & la conduite des Hommes & des Empires. C'en eſt la ſanction inévitable.

L'ignorance volontaire de ces maximes fondamentales, les préjugés con-

traires, les ſophiſmes des méchans, les attentats de l'ambition, l'égoïſme de la cupidité, les ruſes de la fauſſe politique, rien au monde ne peut obſcurcir l'évidence de ces principes, puiſés dans le dépôt précieux de ce que la morale & la ſaine politique ont de vrai, de bon, de juſte, d'honnête & d'utile. C'eſt par le concours unanime à leur obſervation, que la tranquillité, la proſpérité des Etats s'accroiſſent, ſe conſomment & ſe perfectionnent. Croire ces vérités, c'eſt croire à l'humanité & à la vertu; les Rois & les Particuliers s'honorent en y croyant: Auſſi le rétabliſſement de l'ordre eſt l'ouvrage de la grandeur des Rois; c'eſt par là que leur regne devient une époque brillante dans l'hiſtoire du genre humain.

La force des Princes, la félicité des Peuples réſident donc dans la dé-

monſtration des vérités qui enſeignent aux hommes, la religieuſe connoiſſance de l'ordre qui doit gouverner les êtres raiſonnables, comme il gouverne le monde phyſique. Sans le ſecours de cette regle primitive & ſacrée, les Loix politiques établies ne feroient qu'un conflit perpétuel des Hommes & des Loix; l'intérêt perſonnel, excluſif, la tyrannie des paſſions dégénérées, fouleroient aux pieds les Inſtitutions humaines les plus ſagement concertées. Si l'homme doit avoir des paſſions, il a auſſi des Loix & un frein; & s'il s'égare ſouvent, la nature le ramene toutes les fois qu'elle le peut à l'uſage profitable de ſa raiſon & de ſon cœur.

C'eſt d'après ces baſes de morale univerſelle qu'il faut lui apprendre à compter: ce ſont les élémens de ce calcul & les regles déciſives de ce

compte, qui aſſurent entre tous le maintien de tous les droits, l'obſervation des Loix naturelles & poſitives, l'accompliſſement de tous les devoirs, le ſuccès de tous les travaux, qui font la vie & la gloire des ſociétés.

CHAPITRE III.

Du Droit des Gens & des Nations.

APRÈS avoir conſidéré l'homme dans la nature, & les droits de l'homme dans l'état de réunion, on voit que tout intérêt humain ſe réſume en un point, à l'obſervation de l'ordre, qui eſt le Régulateur & le Protecteur des droits de chaque individu ; & c'eſt en s'y conformant que la marche paiſible de la vie mène à la ſource du bonheur. Il ſuffit de jetter un coup d'œil ſur l'état où

les hommes ſe trouvent les uns à l'égard des autres, pour ſe convaincre qu'ils ont tous une mere commune: Habitans de la même terre, co-propriétaires du même héritage, freres, parens, alliés, amis, ils ont les mêmes facultés, les mêmes inclinations, les mêmes beſoins, les mêmes déſirs aux jouiſſances, & les mêmes droits. Mais ils ne ſçauroient ſe paſſer les uns des autres; l'homme eſt l'appui de l'homme, & ce n'eſt que par des ſecours mutuels, que par la bienveillance d'intention & la bienfaiſance pratique qu'ils peuvent ſe procurer efficacement un état agréable & tranquille.

Auſſi l'homme naît avec un inſtinct ſocial, il a réellement dans ſon cœur les germes d'une ſociété primitive, antérieure à toutes les réunions.

Il eſt donc démontré que les be-

ſoins ont formé l'ordre ſocial; que s'ils en ſont les premiers nœuds, c'eſt aux ſecours réciproques à les reſſerrer pour les maintenir.

Il eſt démontré qu'il n'y a qu'une ſeule & même regle de juſtice pour tous les hommes, & que cette juſtice ſouveraine, impartiale, eſt commune entre les individus, les ſociétés & ceux qui les gouvernent.

Il eſt démontré que chaque ſociété eſt par elle-même, & dans ſon origine, une ſociété d'égalité & d'indépendance.

Il eſt démontré que chacune d'elles a des propriétés ſacrées & reſpectables, des droits communs, des obligations mutuelles.

Il eſt démontré que les unes & les autres ſont comptables, de même que les particuliers, de leurs mœurs, de leurs procédés, de leurs actions au

Tribunal de l'Humanité & de la Raiſon univerſelle, qui leur preſcrivent les mêmes regles de conduite dans les affaires qu'elles peuvent avoir les unes envers les autres, & les mêmes obligations que les Loix naturelles, civiles & politiques preſcrivent aux particuliers conſidérés comme membres des ſociétés humaines.

Il eſt démontré que le droit des gens ne différe en rien du droit naturel, & que c'eſt la même choſe. Auſſi on peut appliquer à tous les Peuples du Monde les maximes du droit naturel, ſur lequel porte le *Droit des Gens*, ou Droit des Nations.

En effet, l'état naturel des Nations les unes à l'égatd des autres, eſt un état de ſociété, de paix, d'échange, de commerce réciproque : cette ſociété eſt auſſi une ſociété d'égalité &

d'indépendance : cette égalité de Droit commun oblige les Nations d'avoir les unes pour les autres les mêmes égards, les mêmes ménagemens.

Voilà le principe général du Droit des Gens, qui n'eſt autre choſe que la Loi générale de la ſociabilité univerſelle.

Réſumons. 1°. Le Droit des Gens porte ſur la Loi de l'égalité naturelle.

2°. Sur la défenſe expreſſe de faire du mal à perſonne.

3°. Sur la prompte réparation du dommage.

4°. Sur la bienveillance d'intention & ſur la bienfaiſance pratique.

5°. Sur la bonne foi dans les traités, ſur la fidélité à maintenir les conventions, & ſur les égards & le reſpect que l'on doit aux Ambaſſadeurs.

Il ſuit de-là que toutes les Nations, naturellement égales & indépendantes

les unes des autres, doivent toujours ſe traiter comme telles & ſe prêter mutuellement des ſecours dans l'occaſion : que loin de ſe faire un mal volontaire, elles doivent réparer le plutôt poſſible celui qu'elles pourroient avoir fait, même ſans le vouloir. L'Immunité des Nations eſt le privilége de droit des Nations.

Le droit que chacune d'elles a de travailler à ſa conſervation, à ſa sûreté, à ſon bonheur, donne à toutes celui d'employer juſtement la force & les armes contre ceux qui ſe déclarent leurs ennemis.

Il eſt évident que la sûreté & la proſpérité d'une Nation demandent non-ſeulement que l'on y maintienne l'ordre & la paix au dedans, mais encore que l'on puiſſe la mettre à couvert des inſultes des ennemis du dehors, & lui procurer de la part des

autres Etats tous les ſecours utiles que l'on peut en tirer, pour réprimer la force, la violence, la tyrannie d'une Nation ou d'un Peuple qui auroit enfreint le Droit des Gens par de coupables attentats. Se procurer la sûreté intérieure d'une part, & les avantages extérieurs de l'autre, c'eſt le droit de tous les Corps politiques, ſoumis comme les Particuliers aux Loix primitives que Dieu a donné lui-même à tous les hommes. Le ſyſtême & l'aſſemblage de ces Loix eſt proprement la Loi des Nations, le Droit des Gens, la Loi générale de la ſociabilité. Aucun Peuple ne peut, ſans enfreindre ſes devoirs, ſans violer ces Loix ſacrées, porter atteinte aux maximes fondamentales de ce Code divin & humain à la fois.

En comparant ce petit nombre de principes avec les effets phyſiques,

moraux & politiques, qui en ſont les ſuites néceſſaires, on verra que n'étant démentis par aucun, mais appuyés par tous, ils jouiſſent d'une entière évidence, d'une pleine efficacité, & que dès-lors ils décident ſouverainement qu'elles ſont les regles de toute adminiſtration publique & particulière, la plus conforme à la juſtice, & la plus avantageuſe aux Hommes & aux Empires. Telle eſt la ſanction des Loix de ſociabilité.



CHAPITRE IV.

APPLICATION de ces vérités à la Nation qui pourroit les méconnoître.

CHAQUE Peuple a droit à l'eſtime, à la conſidération des autres, quand il n'y a pas volontairement renoncé. La grandeur réelle d'un Peuple dépend toujours du zéle qu'il apporte au bien public : Ce zéle tient lui-même à une cauſe première bien ſéduiſante pour lui ; c'eſt à l'opinion qu'il croit pouvoir ſe former de ſon bonheur réel, de ſon crédit chez l'Etranger, de l'état actuel de ſes Poſſeſſions, des des forces qu'il peut oppoſer aux Peuples ſes voiſins & ſes rivaux.

Mais la bonne opinion qu'un Peuple a de lui-même, ne fait jamais la grandeur de l'Etat, quand ſes vices

moraux & politiques le rendent auſſi formidable à lui-même qu'à la ſociété générale. Quelque ſplendeur qu'il acquerre, s'il veut devenir abſolu, il travaille à ne l'être jamais, & il ſera toujours malheureux juſqu'à ce qu'il ſoit détruit.

Un Peuple marche à grands pas vers ſa ruine, quand l'Egoïſme s'eſt emparé de tous les cœurs, quand l'intérêt excluſif eſt ſa Loi, quand la vénalité des opinions & des ſuffrages y établit un Deſpotiſme ſecret, qui ôte aux familles la tranquillité, la ſécurité, qui doivent être la première poſſeſſion de tout Citoyen.

Lorſqu'un Gouvernement eſt régi par ces paſſions dévorantes, les Membres du Corps politique, ſéparés du Tout & d'eux-mêmes, palpitent & ſe déchirent: Alors s'élèvent du ſein de l'Etat, ces orages affreux qui arment

une partie d'un Royaume contre l'autre; le ſang national coule, l'Etat eſt déchiré au dedans & démembré au déhors; des conſommations énormes, des emplois de force indiſcrets ne peuvent parer à ces revers; l'épuiſement ſuccéde à l'excès; de terribles motifs de crainte & de regrets troublent tous les cœurs. Vaincu, l'Etat eſt ſans reſſource; victorieux, il ſera ruiné d'hommes & d'argent. Si cet Etat eſt maritime, il demeurera exilé en quelque ſorte au milieu des mers; ſes flottes ſeront concentrées dans ſes ports, où ſes vaiſſeaux deviendront des éponges qui boiront les reſtes de ſa ſubſiſtance; ſes triomphes paſſés n'offriront aux Gouvernemens modérés & ſages qu'un malheur de plus, que les fruits amers d'une fauſſe politique, & le catafalque d'une gloire injuſte, ſcellée de la proſcription

univerſelle. Voilà comme la prétendue ſupériorité & l'ambition excluſive occaſionnent des convulſions d'Etat, des accès de phrénéſie, qui couvrent du crêpe de la douleur, un Trône qui auroit pu être ombragé des lauriers de la gloire, de l'olivier de la paix, des fruits de l'abondance.

Qui croiroit que la Morale religieuſe & politique des Chinois a pour baſe ces vérités fondamentales? (*) Ecoutons-la avec le reſpect qu'elle mérite, c'eſt elle qui va parler.

» Celui qui ſeul eſt Roi & ſuprême
» Seigneur, abaiſſe ſa Majeſté juſqu'à
» prendre ſoin des choſes d'ici-bas.

(*) Voyez l'Ode à Ven-Vang, qui ſignifie Roi de Paix. Cette Ode, écrite avec une chaleur intéreſſante, eſt d'une éloquence très-ſage. L'Auteur parloit à ſon Prince avec la dignité & le reſpect qui lui étoient dûs, & il lui parloit le langage de la vérité & de la nature.

» Attentif au bonheur du Monde
» qu'il gouverne par des Loix juſtes,
» il promene ſes regards perçans ſur
» la face de la terre. Il voit des
» Peuples qui ont abandonné ſes Loix,
» & il ne les abandonne pas encore:
» Le *Tien* commence toujours en Pere
» avant de prononcer en Juge; il les
» examine & les attend; il cherche
» par-tout un homme ſelon ſon cœur,
» pour régénérer avec lui ce vaſte
» Empire. Dans ce deſſein, il arrête
» avec amour ſes yeux vers l'Occi-
» dent. C'eſt là qu'il doit habiter &
» regner avec ce nouveau Roi.

» Les temps malheureux d'une Na-
» tion, ſont ceux où des Princes ſans
» lumières s'attachent des hommes
» ſans vertus, & les font dépoſitaires
» de toute leur autorité.

» C'eſt le Ciel qui a fait cette
» haute montagne, autrefois ſi fé-

» conde en arbres & en fruits: (**)
» C'eſt *Taï-Vang* & ſes Miniſtres qui
» en ont fait un déſert; mais cette
» perte vient uniquement de la faute
» de *Taï-Vang* . . . . *Ven-Vang* va
» lui rendre ſon premier éclat: Le
» chemin où celui-là s'étoit engagé
» étoit rempli d'écueils & de dan-
» gers; la voye de *Ven-Vang* eſt
» droite & facile, c'eſt la route du
» bien.

» Poſtérité d'un Roi ſi ſage, con-
» ſervez chérement le bonheur qu'il
» vous a procuré. Et *Toi*, *Ven-Vang*!
» comme tu dois te regarder dans les
» bons Rois qui t'ont précédé & qui
» te reſſembloient, tu ſerviras un jour
» d'exemple à ceux qui viendront après
» toi. Sois toujours juſte, & que ton
» courage ſoit ferme & doux . . . . .

(**) Alluſion à l'Empire de la Chine.

» Un Gouvernement ſans ordre, » eſt une colonne ſans baſe ; des bran- » ches ſans tronc ne conſervent leur » verdure qu'un inſtant. Le parfait » Gouvernement ſort peu à peu, » comme un arbre de ſa racine ; mais » un Empire mal adminiſtré s'écroule » comme cet arbre majeſtueux, dont » le ſommet ſembloit toucher le Ciel. » Ce qui a fait mourir ce bel arbre, » ce n'eſt pas que des mains enne- » mies en aient rompu les branches » & détaché les feuilles, c'eſt que la » racine en étoit gâtée & pourrie, & » c'eſt *Tay-Vang* qui lui a cauſé ce » dommage. On peut ôter une tache » à un diamant à force de le polir, » mais ſi la parole des Rois n'eſt pas » ſacrée, ſi leurs actions ont le moin- » dre défaut, il n'y a pas moyen de » l'effacer, & leur exemple autoriſe » les Peuples à leur reſſembler.

» Le Gouvernement des Etats dé-
» pend principalement du cœur des
» Princes. Ce cœur peut être lui-
» même gouverné par la pure &
» droite raiſon, (*Tao-ſin*) ou par les
» paſſions ; (*Gin-ſin*) c'eſt la diffé-
» rence de ces maîtres qui établit une
» différence entre l'intérêt & l'équité,
» l'artifice & la droiture, le vice & la
» vertu. . . . La raiſon que l'homme a
» reçu du Ciel, eſt à peu près à l'égard
» du cœur ce que la ſanté eſt à l'égard
» du corps. La raiſon regne-t-elle dans
» le cœur, tout y eſt dans l'ordre;
» ce n'eſt que droiture, équité, vertu.
» Les paſſions immodérées ſont au
» contraire les maladies du cœur. Y
» regnent-t-elles ſouverainement, le
» trouble y eſt; ce n'eſt qu'artifice,
» brigues, déſordres. Où regnent les
» vertus morales & ſociales, regne
» en même temps une joie égale,

» douce & pure ; c'eſt le bonheur pu-
» blic qui rend chaque jour plus
» heureux l'Homme & l'État qui le
» goutent. L'ambition, la cupidité, les
» vices, les crimes au contraire, traî-
» nent après eux de rudes peines,
» qui accablent de plus en plus ceux
» qui les ſouffrent . . . . . Le bon
» ordre, la ſûreté des Empires, leurs
» troubles & leur ruine ſont les diffé-
» rens effets de ces différentes cauſes . .
» Les paſſions ſont comme les élémens
» de la vie morale ; ces élémens op-
» poſés forment une mer orageuſe ;
» l'homme modéré, le vrai ſage en
» eſt le Pilote ; mais le mal-adroit &
» le préſomptueux y font également
» naufrage . . . . O *Ven-Vang!* ſois
» toujours un, toujours le même,
» toujours modéré, toujours juſte. Si
» tu es toujours un, le Roi & le
» Miniſtre ayant les mêmes déſirs, le

» même zéle, le même amour, ils
» ne sont tous deux qu'un seul tout
» par leur intime union. Le bonheur
» du Peuple est attaché à cette unité,
» hors de laquelle il n'y a rien de
» bon. Sois toujours le même : la
» vraie vertu ne s'astreint à aucun
» maître étranger ; le bien solide est
» le seul maître qu'elle se propose
» d'écouter & de suivre. Un tel maître
» veut qu'on agisse directement selon
» les diverses circonstances. Tempo-
» riser & user de ménagement, c'est
» laisser croître le mal. Vouloir y re-
» médier promptement & efficacement,
» c'est agir avec prudence, c'est l'hé-
» roïsme de la vertu, c'est le triomphe
» de la sagesse. La vraie tendresse des
» Princes pour leurs Peuples, est au
» sein de la modération & de la jus-
» tice. C'est pour-lors que tous les
» Peuples s'écrient : O que son cœur

» eſt pur, & parfaitement un! Il eſt
» digne de l'Empire qu'il a reçu....
» En te conduiſant ainſi, *Ven-Vang*,
» ſi tu étois à l'Orient, tous les Peu-
» ples d'Occident t'attendroient avec
» impatience. Si tu mettois la paix
» dans le Nord, les hommes du Midi
» ſoupireroient après Toi, & chacun
» s'écriera, comme en ſe plaignant:
» *Pourquoi n'eſt-il pas venu d'abord à*
» *notre ſecours?* On n'entendra que
» des gens qui ſe diront les uns aux
» autres: *Nous attendons notre bon*
» *Prince; dès qu'il paroîtra, nous re-*
» *prendrons une vie nouvelle.*

Les Chinois ont un Livre canonique (*) du premier Ordre, intitulé: le *Printemps* & *l'Automne*. Les actions de pluſieurs Princes, leurs vertus &

(*) Voyez le Tchun-Tsiou. Ce livre eſt admirable.

leurs vices, la punition des uns, & les récompenſes des autres y ſont décrites fidellement, & expoſées comme dans un miroir.

L'Auteur a intitulé ce Livre : *le Printemps & l'Automne*, pour donner à entendre qu'un Empire ſe renouvelle & devient floriſſant quand il eſt gouverné par un Prince ami de l'ordre ; de même qu'au printemps la nature renaît en quelque ſorte, & ſe ranime par l'agréable verdure dont la terre & les arbres commencent à ſe revêtir ; au lieu que ſous un Prince ambitieux, injuſte, ce même Empire languit & paroît être ſur ſon déclin, ainſi qu'en automne les arbres ſe dépouillent de leurs ornemens, les fleurs & les feuilles ſe fannent, & la nature ſemble être mourante . . . . .

L'ordre eſt donc l'Etoile polaire des Gouvernemens, & il y a une

Bouſſole pour les Hommes & les Empires, comme il y en a une pour les Mers. Il faudroit avoir perdu la clef du ſyſtême de l'humanité & de la ſociabilité, pour nier des vérités rigoureuſes que la nature & la raiſon offrent de toutes parts aux hommes ſenſibles & réflêchiſſants, & dont elle les force de reconnoître l'évidence & l'utilité, même malgré eux.



CHAPITRE V.

De la Liberté des Mers, & de l'Immunité du Commerce entre les Nations.

LES Mers ſont dépendantes des patrimoines primitifs que la Providence a diſtribués aux différens Peuples de la Terre & aux Maîtres du Monde. Ainſi toutes les Nations ont le droit de figurer en grand ſur ce théâtre mobile, qui eſt inconteſtablement celui de tous les Peuples induſtrieux. L'égalité, l'indépendance des Nations entr'elles, forment leur immunité, & cette immunité eſt le privilége de droit des Nations.

Les Mers ſont libres, les Nations ſont libres, le commerce entre les hommes doit être auſſi libre que le

ſont les hommes. C'eſt le corollaire du droit naturel, & c'eſt auſſi celui du droit des Gens.

La Providence n'a varié ſes dons dans les différens climats, qu'afin que les hommes de tous les Pays, tributaires les uns des autres par les beſoins, ſe rapprochaſſent par la bienveillance, & ſe devinſſent mutuellement néceſſaires. C'eſt ſur ce plan que Dieu a formé les Mers qui ſéparent & uniſſent les Nations. Il a voulu que ces réſervoirs immenſes, qui appartiennent à tous, fuſſent indépendants de toute domination particulière.

En effet, le beſoin lie toutes les Nations entr'elles. On va chercher dans le Nord, des grains, du chanvre, du lin, des toilles, des pelleteries, de la cire, du goudron, des mâtures, des bois de conſtruction, *&c.* Le Midi offre d'autres avantages; la

Zone tempérée a des vins de toute eſpèce, des eaux-de-vie, des ſels, des manufactures en tout genre, dont les produits utiles, & infiniment variés, ſont néceſſaires aux deux Mondes.

Tous les Etats de l'Europe poſſédent quelques branches de commerce, quelques richeſſes particulières, ſoit qu'ils la tiennent de la Nature ſeule, ſoit qu'ils la doivent à leur induſtrie; & la Nation, en faveur de qui la balance du commerce doit naturellement pencher, eſt celle qui habite le climat le plus fertile, & ſous lequel l'induſtrie ſçait tirer le meilleur parti des productions du ſol. Mais cet avantage naturel ne porte aucune atteinte au droit des Gens.

Les deux matériaux dont les Etats ſe forment, ſont la Terre & l'Homme; les richeſſes ont le même principe. Sans la terre, l'homme n'a point de

ſubſiſtances, point de reſſources; ſans l'homme, la terre n'a point d'utilités, mais elle a toutes les propriétés que l'homme lui fait avoir. Les ſeules richeſſes de la terre ſont évidemment les richeſſes réelles; toutes les autres ne ſont que des ſubſiſtances ou des productions métamorphoſées.

Si les beſoins lient toutes les Nations entr'elles; ſi les mers ſont des canaux de communication réciproque; il eſt évident que la liberté & l'immunité générales ſont deux conditions abſolues, ſans leſquelles le commerce des Nations ne pourroit exiſter ni ſubſiſter. Ces conditions expreſſes datent du droit qu'ont tous les humains à la liberté de leurs perſonnes & de leurs travaux, ainſi qu'à la propriété des biens que cette liberté & ces travaux leur procurent.

Les productions naturelles & les produits de la terre convertis en main-d'œuvre font le commerce ; cette conversion doit égaler dans l'échange la valeur de la main-d'œuvre produite. Mais la connoissance du vendeur ne doit pas abuser de l'ignorance de l'acheteur, il n'y auroit ni loyauté, ni égalité. C'est le commerce loyal seul qui offre à toutes les Nations l'avantage commun d'accroître toutes les jouissances, parce que les valeurs égales sont changées pour valeurs égales, les dépenses de transport prélevées.

Les hommes dans tous les climats se ressemblent en un point ; ils se conduisent tous conformément à leur intérêt, quand ils sont éclairés sur cet intérêt véritable. Or, il est démontré que leur véritable intérêt est dans l'accomplissement de leurs devoirs & dans la perception de leurs droits. Dès

que les hommes peuvent traiter librement, sûrement, avec avantage les uns avec les autres, le commerce s'établit naturellement entr'eux, ils s'y portent d'eux-mêmes.

Voilà pourquoi les arrangemens du commerce général & particulier des Nations ſe font tous ſeuls, pourvu qu'on ne les ordonne pas & qu'on ne les prohibe point.

Liberté & ſûreté : voilà la deviſe du commerce.

Que les Mers ſoient libres, & tous les Pavillons reſpectés : c'eſt l'impulſion univerſelle & le vœu des deux Mondes.

Il faut être deux pour commercer; avec de pauvres voiſins on ne feroit qu'un pauvre commerce. On ne peut vendre beaucoup & conſtamment aux autres, en les privant le plus qu'on pourroit des moyens d'acheter & de

payer. Si deux Nations voisines prospérent ensemble, elles n'en prospéreront que mieux. L'opulence de l'une se fonde en grande partie sur celle de l'autre. Entre Nations comme entre Particuliers, il n'y a rien à gagner qu'avec ceux qui ont des productions & des richesses. C'est aussi en appellant tous les hommes au partage & à la jouissance de tous les biens physiques, que l'homme peut les multiplier & s'en assurer une provision continuelle, toujours plus forte. Ainsi le plus grand intérêt de chaque Peuple est, en excitant le commerce national, d'appeller dans ses ports le commerce étranger par l'assurance de toute liberté, de toute protection, & d'exciter l'émulation des concurrens par l'appas du commerce d'échange & d'un gain légitime. C'est le moyen in-

faillible de rendre l'un & l'autre commerce aussi florissant qu'utile ; un intérêt commun & pressant à la fois l'ordonne ainsi. Cet intérêt est conforme au droit naturel, au droit des gens, aux besoins réciproques, aux Loix du commerce qui unit les Nations, à l'immunité des mers, qui sont le précieux lien de communication entr'elles, à la liberté, à la sûreté, qui sont les deux anneaux de cette chaîne immense.

Un Despotisme exclusif sur les Mers, qui appartiennent également à tous les Peuples, enchaîneroit le commerce de toutes les Nations, & gêneroit la liberté du commerce général ; ce seroit intimer, ce seroit défendre aux Nations de faire le commerce. Prétendre soumettre les mers & les vents aux signaux d'un Pavillon exclusif, c'est *adul-*

térer les mers que l'on veut épouſer ; c'eſt marcher vers un but abſurde par des moyens inſenſés ; c'eſt le délire ambitieux d'un *Peuple fou*, qu'il faudroit enchaîner.

Ce privilége aveugle & injuſte à la fois, s'il pouvoit exiſter, militeroit fortement contre la liberté univerſelle, qui eſt la propriété & l'intérêt de tous les Citoyens du monde. Ce privilége ſeroit donc un crime de leze-humanité, une violation formelle des Loix divines & humaines. La ſervitude des Hommes & des Nations eſt heureuſement dans ce ſiécle une eſpèce de péché contre nature. Un Peuple excluſif & inſociable corrompt l'inſtinct de la nature humaine & renonce à ſes propres droits. (*) L'attribution

(*) Fonder l'eſpoir de ſa richeſſe ſur l'appauvriſſement de ſes voiſins, c'eſt un projet de brigands, combiné par des aveugles.

de ce qui eſt à autrui n'en donne jamais la propriété particulière. Violer le droit des autres eſt donc la plus sûre, la plus terrible manière de porter atteinte à ſon propre intérêt. Un tel Peuple, s'il exiſtoit ſur la terre, ſeroit le *Lion* de la plaine, le *Requin* des mers, & toutes les Nations devroient ſe conféderer pour en hâter la ruine.

L'ancienne Carthage faiſoit le commerce du monde connu; par-là elle attiroit chez elle toutes les richeſſes. Elle avoit un grand nombre de Troupes étrangères à ſa ſolde; elle armoit de puiſſantes flottes; ſes navires marchands couvroient les mers, dont elle affectoit la domination; & tandis que d'un côté elle en enchaînoit les ondes, elle donnoit de l'autre des convulſions au reſte de la terre. Mais l'empire excluſif d'un élément commun ne donne

rien de durable; ſon Sceptre uſurpé ſe briſe contre le moindre écueil; il eſt bientôt englouti par les ondes indépendantes qu'il tyranniſe. Dans tous les temps, chez tous les Peuples, ſous tous les climats, une puiſſance injuſte n'a jamais été que précaire. Toutes les Loix d'équité & de paix tendent directement à la conſervation des avantages; toute anticipation ſur les droits d'autrui, toute Loi de force en amenent néceſſairement la deſtruction. L'ambition fait les uſurpateurs & les tyrans, mais la tyrannie appelle la vengeance; l'oppreſſion eſt par-tout la cauſe de la deſtruction des Empires qu'elle a faits. C'eſt ainſi que l'orgueil & la cupidité de l'ancienne Carthage s'expierent par la dégradation; ſon humiliation ſuccéda à ſa ſplendeur, & le mépris de l'univers au reſpect qu'une conduite plus modérée, plus juſte lui

auroit obtenue. Elle voulut en vain reculer ſes derniers momens de renommée, le jour de la vengeance arriva ; les Carthaginois, ailleurs invincibles, furent vaincus près de Carthage par *Agatocles* & par *Scipion* ; ſon nom, ſes tyrannies, ſes ſpoliations, les diſcours inſolens de ſes Généraux & de ſes Négociateurs ont été tranſmis à la Poſtérité, qui ſe félicite aujourd'hui d'ignorer où ſont les ruines de cette Ville ſuperbe. L'ancienne Carthage nous conduit à Carthage moderne.



CHAPITRE VI.

De Carthage Moderne.

L'ADMINISTRATION la plus corrompue trouve toujours des adhérens & des apologiſtes. Tout homme dépravé & factieux trouve légitime le pouvoir qui favoriſe ſes égaremens, & regarde comme une tyrannie le pouvoir juſte & humain qui les réprime.

Que les hommes de cette trempe nous vantent avec enthouſiaſme la liberté, les loix, la ſageſſe du Gouvernement, la ſupériorité & les richeſſes de la nouvelle Carthage : ces éloges intéreſſés ne ſéduiront jamais le Citoyen vertueux, ſenſible aux infortunes de ſes ſemblables; jamais, non jamais ces prétendus avantages n'éblouiront les ames généreuſes &

ſympathiques, en qui l'oppreſſion & l'injuſtice allument une juſte colère.

Dans cette Carthage Européenne, qui jouit d'une réputation uſurpée, l'homme de bien ne voit qu'un Peuple ambitieux, avide, excluſif, qu'un Peuple ingrat, injuſte, féroce, ſouillé du ſang de ſes Rois, oppreſſeur de ſes Concitoyens, & dont l'ambition étudiée tend à opprimer également l'ancien & le nouveau Monde. Nous allons prouver cette aſſertion. Les faits ſont plus perſuaſifs que les raiſonnemens.

Les Pays où regne la vraie liberté, ſont ceux où la raiſon a le plus de pouvoir, où l'homme, dans une ſociété paiſible, vit heureux ſous le joug honorable des Loix.

Tout homme que la raiſon n'éclaire pas & que les Loix ne peuvent rete-

nir, eſt l'ennemi naturel de la liberté des autres. La liberté idéale dont il veut jouir ſeul, n'eſt au fond qu'une licence coupable, injurieuſe à l'autorité qu'elle veut rendre anarchique; cette licence eſt un attentat toujours porté au-delà du droit des Gens, de la liberté générale des Nations, & de la tranquillité de l'Europe.

Les Loix d'un Etat ſont très-défectueuſes dès qu'elles ſont le principe des diviſions inteſtines, dès qu'elles mettent les intérêts particuliers en oppoſition avec l'intérêt général de tous les Peuples, & qu'elles donnent lieu à des fléaux extérieurs de tous les genres. Les Loix d'un Etat ſont injuſtes & cruelles dès qu'elles inſpirent une haine violente, ou un profond mépris à l'égard des autres Etats; dès qu'elles autoriſent des libelles ſcandaleux, des outrages publics contre le Miniſtère,

& des blafphêmes contre l'Autorité tutélaire de la Nation même.

Enfin, les Loix d'un Pays n'ont aucun droit au refpect, à l'admiration publique, dès que fon adminiftration eft corrompue au point que le Chef fuprême a le tarif de toutes les voix.

Un Etat eft-il grand, puiffant & heureux quand la moitié de lui-même eft détachée de l'autre avec violence? quand une prodigalité de reffources funeftes le mine fourdement? quand une guerre dévorante d'hommes & d'argent ajoute chaque jour à fes défaftres? quand fes Armées de terre, battues ou repouffées vigoureufement, font auffi découragées que fes Flottes? quand fon crédit chancelant ne peut être foutenu par un commerce prefque anéanti, & par une dette nationale qui excéde quatre milliards de livres tournoifes?

Voilà d'après nature la poſition de la nouvelle Carthage. Les déſordres moraux & politiques y ſont portés à un tel excès, que le petit nombre d'hommes raiſonnables & juſtes qui habitent cette Iſle, ſont ſans ceſſe tentés de l'abandonner ; & ils n'y ſont retenus que par les liens du ſang, peut-être encore par ceux de l'amitié, ſi cette belle paſſion des ames honnêtes, des cœurs vertueux, peut exiſter chez un Peuple Egoïſte. Une ſociété d'Egoïſtes ne fait qu'un ſeul homme de chaque membre de la ſociété ; il ne travaille que pour lui, & ne fait rien pour elle. L'Egoïſte eſt donc un tyran iſolé ; il vit parmi ſes Concitoyens comme dans une terre étrangère.

La politique des Carthaginois, percée à jour, ne peut plus en impoſer à perſonne ; on ſçait qu'ils n'affectent un profond mépris pour tout ce qui

n'eſt pas de Carthage, que pour donner le change au Monde, que pour faire croire qu'ils s'eſtiment beaucoup entr'eux, & qu'ils ſont idolâtres de leur Patrie. Rien n'eſt plus faux; je les connois à fond. L'Egoïſte n'eſtime perſonne, & le méchant eſt incapable d'aimer.

Il n'y a de Patrie que pour l'homme de bien qui chérit ſes devoirs, & que pour le Roi Citoyen. Le premier porte avec docilité le joug des Loix; le ſecond regne en ſûreté ſur des Peuples heureux, affectionnés & ſoumis.

On a cru Carthage ſoumiſe à des Loix, parce qu'elle n'a pas toujours oſé les violer ſans pudeur : On a cru les Carthaginois Patriotes, quand ils n'étoient qu'ambitieux: on les a cru humains & généreux, quand ils n'étoient que vains: on a cru leur

adminiſtration politique bonne, parce que la crainte du cri public y contenoit jadis les Princes & les Miniſtres. Aujourd'hui les choſes ſont bien changées. Les Agens du Trône ont eu recours au moyen qu'employa un Roi de Macédoine pour fermer la bouche à Démoſthènes : comme Philippe, ils diſtribuent des *ſquinanciers d'or* aux Orateurs *anti-Royaliſtes* ; & bientôt ces nouveaux Arétins chantent la Palinodie.



CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Du fameux Acte de navigation. De ſes effets ſur le caractère & les mœurs des Carthaginois, ſur l'opinion publique, & ſur les malheurs de l'Ancien & du Nouveau Monde.

POUR ſe former une idée juſte de l'ambition & de la cupidité excluſive des Carthaginois, il faut lire & méditer attentivement le fameux Acte de navigation qu'ils firent paroître en 1660.

Cet Acte préſente d'abord le ferme propos d'un Peuple qui, après avoir paſſé par tous les excès de l'eſclavage, après avoir été longtemps tyranniſé, veut enfin devenir Deſpote & Tyran à ſon tour.

Ce fameux Acte porte l'empreinte

du cœur & de l'ame de *Cromwel.* Dès qu'un homme ſe rend maître des Loix, il faut qu'il devienne méchant. Dès que ſes paſſions l'ont dépravé, ſon Empire, forcé de ſuivre les impulſions qu'il lui donne, ſe déprave comme lui. Auſſi l'acte de navigation fut fondé ſur l'oubli des droits & des intérêts des Nations. Il offre un ſyſtême de réglemens utiles aux Carthaginois ſeuls, mais injurieux & attentatoires à la liberté, aux propriétés de tous les Peuples. Ce ſyſtême eſt une combinaiſon étudiée de tous les moyens propres à s'emparer du commerce univerſel, à établir le Deſpotiſme ſur toutes les mers. Un pareil acte eſt donc une conſpiration méditée contre des priviléges communs & inaliénables.

Le Deſpotiſme ſyſtématique des Carthaginois fut d'abord circonſpect &

retenu dans ſa marche ; mais le Deſpotiſme n'en eſt que plus dangereux lorſqu'il peut ſe maſquer ſous l'apparence du bien public, car alors il a pour apologiſtes même les dupes qu'il fait. Le Deſpotiſme dont je parle ne tarda pas à ſe montrer ſous des traits plus prononcés : Il établit ſes droits ſur la foibleſſe maritime de ſes voiſins, ſur des poſſeſſions preſque ſans défenſe. Ses titres furent d'un côté cet Acte fameux d'injuſtice & le droit de la force ; & de l'autre, l'impoſture, la ruſe, l'artifice, l'or, l'argent & l'opinion publique. Les Peuples des deux Mondes ſentirent plus ou moins la peſanteur de ce joug odieux. L'injuſtice, ſoutenue de la force, eſt une tyrannie, un abus révoltant, contre lequel la nature & la raiſon s'élevent avec énergie, lors même que les Nations engourdies ſemblent s'y ſoumettre ſans

murmure. Mais les malheurs éloignés affectent peu les hommes; l'habitude rend le joug moins ſenſible; peu à peu on s'apprivoiſe avec l'oppreſſion; la force ſe change imperceptiblement en droit; l'uſage empêche que l'iniquité n'effarouche; les excès que l'on a continuellement ſous les yeux ceſſent de les choquer, & peu s'en faut qu'ils ne paroiſſent des choſes naturelles. Cette diſpoſition fait que des ames honnêtes ne ſentent pas toujours l'horreur des actions les plus injuſtes. La prodigalité de l'or & de l'argent acheva de conſacrer le Deſpotiſme des Carthaginois: les Nations amuſées par des formes, ſéduites par des largeſſes, dont les fonds primitifs venoient de leurs propres tréſors, par des promeſſes pompeuſes, & par la crainte de déplaire, oublierent les chaînes que leur préparoit une puiſ-

ſance illimitée; l'inégalité de forces leur perſuada que tout étoit permis à une Nation qui rendoit tributaires les deux Mondes. Elle n'ouvrirent les yeux que quand ce coloſſe ne les regarda plus que comme des marche-pieds faits pour le conduire où ſon ambition le guidoit; & quand elles oſerent ſe plaindre de cet outrage, la fierté prétendit être l'unique arbitre des réclamations, & le ſeul Juge dans ſa propre cauſe. C'eſt ainſi que l'opinion conſolida l'ouvrage de la violence & de l'injuſtice.

Cette grande révolution politique fut accompagnée de la révolution du caractère moral des Carthaginois. Le fameux Acte de navigation étoit un engagement ſubreptice avec les autres Peuples, un engagement avantageux pour la ſeule Carthage, & funeſte au reſte de la Terre.

En conféquence les Carthaginois s'arrogerent le droit d'être impunément injuftes, fans prefque ceffer d'être les tyrans du commerce & des mers pendant plus d'un fiécle, & fans laiffer aux Nations dépouillées & affoiblies le droit naturel de s'en plaindre. La raifon en eft évidente: l'impunité enhardit aux crimes: les fuccès rendent infenfible aux malheurs des autres & durciffent le cœur; les conquêtes enorgueilliffent l'ame; tout efprit de conquête eft un véritable brigandage; la politique des ufurpateurs eft que chaque nouvelle ufurpation s'autorife d'une précédente. Plus l'ambition & l'avarice fe gorgent, moins elles fe raffafient.

C'eft ainfi que les Carthaginois fe gorgerent & s'aveuglerent; ils tromperent tous les Rois, corrompirent une partie des Nations en faifant le

malheur de l'autre. Mais ils ſe corrompirent eux-mêmes en confondant l'abus avec le pouvoir, la loi avec le caprice, la violence avec le droit, l'injuſtice avec l'équité. Parvenus à ce point de dégradation, ils renverſerent toutes les barrières, empiéterent ſur tous les droits, ſe jouerent de la liberté, de l'honneur, des priviléges les plus ſacrés, dès qu'il s'agiſſoit de ſatisfaire leurs déſirs altiers & leur cupidité ſans borne. Dès ce moment ils voulurent que leurs haines & leurs querelles perſonnelles devinſſent des querelles d'Etat, & que tous les Etats de l'Europe fuſſent la proie du *léopard.*

Il faut l'avouer, il n'y a que l'aveuglement le plus complet, que l'ambition la plus effrénée, que la préſomption la plus extravagante qui puiſſent faire croire poſſible ce qui

n'eſt pas même vraiſemblable. Une autorité abſolue ſur les Nations, eſt la plus abſurde des chimères : on ne peut qu'abuſer d'un pouvoir dont l'uſage raiſonnable eſt impoſſible ; plus ce que les hommes entreprennent eſt au-deſſus de leurs forces, & plus ils s'en acquittent mal. Cette déraiſon politique eſt le moyen infaillible de s'épuiſer en ſuccombant. Toute Puiſſance pour être ſolide, doit ſe contenir dans de juſtes bornes. Plus les Etats veulent avoir de forces, plus ils deviennent foibles relativement ; plus ils exercent leur pouvoir, & plus ils l'anéantiſſent. Voilà des maximes inconnues ſans doute à ces *Argonautes* modernes, qui ſe pavanent de la morgue, de l'inſolence, de l'audace, de la dureté des nouveaux parvenus. Depuis un ſiécle ces ſentimens hautains ont paſſé des peres aux enfans ; les Temples, les galeries

publiques & particulières, les théâtres, les parades indécentes, dont les Peuples de l'Europe font les frais tour à tour, sont les écoles où les Carthaginois apprennent à leurs enfans à devenir haineux, superbes, intéressés, ennemis du genre humain. Ces leçons odieuses, qui sont la morale de l'enfance, influent sur les actions de la virilité. Les principes sucés, pour ainsi dire avec le lait, ressemblent à ces caractères tracés sur les écorces des jeunes arbres; ils croissent avec eux, & font partie d'eux-mêmes. Les mœurs viennent de l'éducation, qui en est la première habitude, & l'éducation dépend de la forme du Gouvernement. Ce sont les Princes qui forment le caractère national.

Les Romains n'étoient point sous *Tibére* & sous *Néron* ce qu'ils avoient été sous *César*, & ce qu'ils furent sous *Titus*.

Accoutumés presque en naissant à dédaigner les hommes, est-il étonnant que les Carthaginois deviennent féroces à force d'orgueil ? J'en parle avec connoissance de cause, on peut m'en croire sur parole. Un Carthaginois seroit un prodige s'il ne devenoit un monstre d'orgueil, de haine, & d'ambition. A Carthage on éleve les hommes comme une lionne forme au carnage ses lionceaux.

Après avoir posé les fondemens du Despotisme sur les malheurs publics, les Carthaginois l'ont cimenté du sang & de la subsistance de tous les Peuples. Arrivés à ce point, ils ont fait taire les Loix de toutes les Nations, ils en ont fait pour eux-mêmes, & les voici.



CHAPITRE VIII.

La Politique de Carthage moderne.

AIMER ſes ſemblables, ſe rapprocher d'eux par la bienveillance, ſe protéger, ſe défendre mutuellement contre un ennemi commun, c'eſt la Loi du Ciel, le but du pact ſocial, le devoir de la ſociabilité univerſelle. Heureux & glorieux les Princes qui n'aſpirent qu'après l'avantage ineſtimable d'aſſeoir leurs idées bienfaiſantes ſur la baſe de ces Loix ! Ce ſont elles qui ont une influence abſolue ſur le ſort des Empires, qui décident ſouverainement du bonheur ou du malheur de l'humanité.

Le Gouvernement d'un Empire eſt un Miniſtère auguſte & ſacré, auſſi pénible que redoutable. Mais les Rois

ſont des hommes, ils peuvent s'égarer comme nous. Si leurs vertus ſont de leurs cœurs, leurs erreurs ſont de leur ſiécle; leurs travaux ne ſe bornent point à leur regne; il ne leur ſuffit pas de remédier aux abus préſens, ils doivent encore préparer des remédes pour les maux à venir: l'importance des fonctions dont ils ſont chargés, donne plus de poids à leurs mépriſes, & les rendent d'une conſéquence bien plus funeſte : auſſi les annales de la politique comptent encore plus d'hommes à préjugés, plus de charlatans d'état, que l'art de guérir ne compte d'hommes à ſyſtême & de jongleurs.

Plus les Rois ſont reſpectables, plus ils ſont néceſſaires & chers au monde, & plus auſſi il leur eſt important de ne pas tomber dans quelques mépriſes. Les abus préjudiciables aux Nations ſont des crimes politiques dans ceux

que des fonctions à jamais vénérables obligent de les prévenir. Jamais les hommes libres & concitoyens ne consentirent à devenir sujets, jamais ils n'armerent un Chef de la force publique, que pour assurer entr'eux l'observation de la Justice, le respect pour la propriété, & conserver à chacun d'eux la jouissance de ses droits.

C'est la soumission dûe à la Justice, qui prescrit l'obéissance envers le Souverain, comme Ministre suprême de la Justice. C'est la nécessité dont il est, que le libre usage du droit des hommes soit protégé & maintenu, pour remplir leur destination sur la terre, qui oblige les hommes à concourir par-tout de leurs forces, de leurs richesses, pour élever le Souverain à un degré de grandeur, de majesté, de pouvoir, au-dessus de toutes les prétentions, de toutes les entreprises in-

juſtes, auxquelles pourroient ſe porter les individus de la Société, ou les Peuples qui voudroient la troubler. C'eſt la ſenſibilité phyſique & la reconnoiſſance morale, dûes aux auteurs du bien-être, des jouiſſances tranquilles de tous, qui aſſurent aux Souverains l'amour, le reſpect, les vœux de leurs Sujets, & qui par-là même rendent les Souverains heureux.

Toute violation de la Juſtice, toute infraction des Droits des Hommes, qui ne ſeroient pas réprimées par les Souverains, & à plus forte raiſon toutes celles qu'ils commettroient eux-mêmes, ou pour leſquelles on abuſeroit de leur pouvoir, en égarant leur zèle paternel, porteroient une atteinte directe à l'autorité en vertu de laquelle les Sujets doivent obéir; elles leur enleveroient, du plus au moins, les moyens & la volonté de contribuer au main-

tien de la puiſſance qui ne les protégeroit plus.

La politique des Souverains & des Peuples n'eſt donc pas l'art de prévaloir, d'uſurper & de détruire. Elle ne peut, elle ne doit avoir pour but que de rendre les Nations reſpectables, les Etats proſpéres, les Hommes heureux; elle ne peut y parvenir qu'en donnant aux Souverains des Sujets plus éclairés ſur leurs devoirs, plus de vrais Citoyens à la Patrie, plus d'Hommes vertueux à la Société, & conſéquemment plus de dignité à la nature humaine, en dirigeant ſa marche par des Loix fondées en raiſon.

Cet art délicat & ſublime avec lequel les Chefs des Nations pourvoient aux avantages & à la gloire de celles dont ils ſont les adminiſtrateurs, leur défend non-ſeulement de porter atteinte aux droits, aux priviléges

inaliénables des autres Peuples; il leur enjoint encore d'en être les amis, les alliés, & de leur procurer les avantages réciproques qui ſont en leur puiſſance. Voilà la politique raiſonnable & juſte des Nations modérées, ce n'eſt aſſurément pas celle de Carthage moderne.

Son Gouvernement établi contre les principes de la morale & de la ſaine politique, exige pour ſe ſoutenir des moyens que ſa force naturelle & conſtitutionnelle ne ſçauroit fournir. Depuis plus d'un ſiécle ſes finances & ſes troupes ne ſont point en proportion avec ſes entrepriſes.

Il faut aux Carthaginois de grandes chimères, une perſpective immenſe de gloire, un commerce ſans concurrence, les richeſſes des deux Mondes, des alliés patiens & des eſclaves ſoumis. Tous les faits viennent à l'appui de ces

ces vérités, tous les évènemens les confirment depuis un ſiécle. La conduite arbitraire des Carthaginois, leurs démarches hardies, leurs entrepriſes injuſtes, leurs diſcours hautains dans les Aſſemblées nationales, leurs déclamations & leurs manifeſtes, tout dépoſe contre leur tyrannie. Leur Hiſtoire n'offre qu'un enchaînement biſarre de liberté apparente & d'eſclavage réel, d'entrepriſes téméraires ou injuſtes, de gloire éphémère & de malheurs durables, quelques vertus farouches, des fautes, des excès & des crimes. C'eſt ainſi que le Deſpotiſme ſe trouve par-tout en contradiction avec lui-même; ſa force veut tout ſubjuguer, ſa cupidité tout envahir; toutes deux méconnoiſſent les principes d'une adminiſtration proſpère, & & font taire les Loix ſages qui peuvent ſeules rendre une conſtitution inébranlable.

Hannon traitant pour les anciens Carthaginois avec les Romains, leur dit : » Je ne fouffrirai pas que vous vous laviez les mains dans les mers de Sicile. »

Les Carthaginois modernes ont ofé davantage : Ils ont dit à toutes les Nations : » le Pavillon majeftueux de Carthage eft un Pavillon exclufif : nous ne fouffrirons pas qu'aucune Puiffance commerçante ofe fe laver les mains dans les mers de l'ancien & du nouveau Monde. »

» Nous vous déclarons formellement qu'on ne doit pas tirer un coup de canon dans aucune des parties du Globe, fans la permiffion de Carthage. »

Les Romains, Maîtres du Monde, ont donné droit de Bourgeoifie aux Dieux des Nations qu'ils avoient conquifes ; mais le Sénat étoit trop fage

pour permettre à ſes Orateurs des propos auſſi injurieux à tous les Peuples de la terre. L'ambition de Carthage méconnoît les droits qu'elle uſurpe ; ſa cupidité ne veut ni aſſociés, ni parts-prenants ; & c'eſt dans ſon Parlement qui inſulte à l'Europe, où les pamflets de cette eſpèce ſont applaudis à tout rompre.

C'eſt dans cette Aſſemblée tumultueuſe où l'on dit audacieuſement : » les mers ſont nos élémens, qu'elles ſoient nos remparts, & nos vaiſſeaux des fortereſſes toujours offenſives ; tout ce qui eſt de convenance pour nous, nous appartient. L'or eſt l'unique baſe de tous les droits, comme l'aliment excluſif de toutes les forces. Couvrons les mers d'Armateurs & de Pyrates privilégiés ; ſoyons de force ou de gré le centre du commerce, l'entrepôt univerſel, le rendez-vous général des be-

ſoins, que nous mettrons à contribution. Notre commerce, ſans ceſſe rafraîchi par ces ruiſſeaux toujours renouvellés, deviendra la reſſource des Peuples même dont les dépouilles l'alimentent. N'ayons jamais ni de cartes vacantes, ni de bourſes vuides, ni d'eſpèces oiſives; & ſi notre intérêt exige quelques ménagemens envers nos alliés, qu'ils glannent au plus où les Carthaginois auront moiſſonné. Dans ce cas, nous proportionnerons l'aſſurance, le prix de la garantie aux dangers que nous ſemerons nous-mêmes ſur les paſſages; & quand il s'agira d'indemnités, elles auront pour meſure une proportion dont le *Tarif* eſt à Carthage. En vain le commerce général opprimé & déſolé ſur la vaſte étendue des mers nous accableroit de ſes plaintes; que ſervent le droit, la juſtice & l'humanité quand il s'agit de

guerres & de commerce exclusif? »

» Il est de la *Majesté* du Peuple Carthaginois, qu'un Acte du Parlement dresse les *Rôles* de l'Europe, & les *Quotes* de chaque Peuple du nouveau Monde, mais sur-tout qu'il prononce l'Arrêt de destruction de la Marine Françoise. »

Un Peuple qui a l'insolence d'usurper le titre de *Majesté*, doit nécessairement avoir un Chef qui se croie comme *Agamemnon*, le Roi des Rois; mais suivons les Orateurs de Carthage.

» Nous parviendrons à ce but, en semant la défiance, la jalousie, la rivalité, & la division entre les redoutables Maisons de *Bourbon* & d'*Autriche;* & lorsque nous en serons venu à bout, nous dirons aux Corps Germaniques: *Dormez tranquillement, Carthage vous met sous sa protection.* Si l'Autriche se refuse à nos intrigues,

nous crierons alors dans toutes les Cours : Aux armes, aux armes ! Peuples, nos amis & nos alliés, la France ambitieuſe en veut à la Monarchie univerſelle. Nous ne négligerons rien pour faire valoir le ſyſtême de l'*équilibre* ; & ſans apparence de convoitiſe, nous jetterons les fondemens d'une Puiſſance que nulle autre ne pourra balancer. »

» Diviſer la terre pour conquérir les mers ; emprunter le voile de l'intérêt public pour marcher à grands pas vers l'uſurpation ; chercher en tout & par-tout ſes avantages aux dépens de qui il appartiendra, voilà le grand-œuvre de Carthage. Celui qui eſt maître des mers doit à la longue le devenir de l'un & l'autre continent ; ainſi penſoient les Grecs. »

» Mettons donc cent vaiſſeaux de ligne en mer, qui oſera ſe mouvoir ?

Faiſons la guerre à coups de guinées, battons-nous par procureurs, tandis que la France ſe battra en perſonne contre les ennemis que notre or lui aura ſuſcités; & ſi nous ſommes forcés d'en venir aux mains avec elle, nos Corſaires nous tiendront lieu d'Amiraux en faiſant la guerre pour nous; ils s'empareront de ſes vaiſſeaux avant la déclaration de guerre, même dans les ports neutres. Carthage doit préférer le profit à la gloire; & ſi nos ennemis font de grandes & belles actions, nous aurons fait des priſes utiles. »

» Notre domination une fois bien établie, nous ſerons les maîtres abſolus de toutes les branches de commerce ſous l'un & l'autre hémiſphère; nous régnerons en Deſpotes, ſans concurrence, ſans contradiction & ſans partage; tous les Peuples alors ſeront

nos tributaires ou nos courtiers, & déſormais aucune Puiſſance ne pourra naviger ſans une permiſſion expreſſe, qu'à la faveur de la grace qui lui ſera accordée par le Peuple Carthaginois. »

» C'eſt ainſi qu'il faut en impoſer aux eſprits foibles par la balance de l'équilibre, afin de ramener à nous ſeuls tous les avantages que l'on peut retirer de l'épuiſement des Couronnes qui tiennent le premier rang en Europe. »

» Déjà le commerce d'Eſpagne ſubordonné touche à ſon dépériſſement; les priviléges excluſifs que notre force lui a arrachés, détruiſent les branches de ſon commerce d'Amérique dans toute leur étendue. »

» Réduiſons le Portugal à n'avoir pour tout droit que le titre de Sou-

veraineté ; dictons au Cabinet de Lisbonne nos volontés ſuprêmes ; les Portugais n'ont fait les principales découvertes du nouveau Monde que pour nous ; tout le commerce des Indes eſt paſſé de leurs mains dans les nôtres ; nous avons ramené à nous toutes les richeſſes qu'ils tirent de leurs mines ; Carthage a remplacé Liſbonne, jadis magazin général de l'Europe ; nous lui avons enlevé ſon indépendance, ſon luſtre, ſon crédit, ſes manufactures & ſon agriculture ; & une Puiſſance qui reçoit de nous ſes ſubſiſtances, ſon néceſſaire, ſes habillemens & ſon luxe, doit dépendre ſans difficulté de ſes bienfaiteurs. »

» Maîtres de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, notre Empire, puiſſant ſur la Méditerranée, menace la liberté de l'Italie, déjà reſtreinte dans ſon commerce, comme l'Eſpagne & la France. »

» La pêche a rendu les Hollandois trop puiſſans, ôtons-la leur, & nous tiendrons la Hollande dans l'abaiſſement. »

» Les Puiſſances du Nord redoutent nos formidables Eſcadres; nous avons ſçu leur en impoſer; nous diſpoſons de leurs productions en Souverains des mers. »

» C'eſt ainſi qu'il faut avilir & dépouiller les Nations, pour ne point traiter avec elles en Puiſſances libres & reſpectables, mais en Puiſſances vaincues ou ſubjuguées. »

Telles ont été les vues de Carthage depuis un ſiécle; tels ſont les reſſorts déliés que la vaſte cupidité d'un Peuple ardent fait mouvoir, pour reſſerrer la navigation de ſes voiſins & favoriſer l'eſſor de la ſienne. Tels ſont enfin l'eſprit, le but & les expreſſions de ces harangues indécentes,

où tous les Peuples du Monde ne ſont appréciés qu'au rabais; & c'eſt là ce que les Carthaginois appellent le langage de la modération, des démarches pour la liberté générale, & le maintien de l'équilibre de l'Europe. On eſt forcé de convenir que les Corſaires d'Afrique ne ſont que des novices en comparaiſon de ce *Peuple Roi*, ſi digne, à tous égards, de leur donner des leçons de barbarie.

Cette politique cruelle & fauſſe a rendu Carthage auſſi deſpotique que peu délicate ſur les moyens. C'eſt elle qui lui fournit des motifs toujours renaiſſans pour ſe déterminer à des attaques qui ſont des attentats au droit des Nations.

Des invaſions ſubites, au milieu du calme univerſel de l'Europe, ſont depuis un ſiécle le ſeul genre de Manifeſtes à l'uſage des Carthaginois. Se li-

vrer ainſi aux hoſtilités de la guerre, avant de l'avoir déclarée, c'eſt ſe conduire en Pyrate, c'eſt renoncer au titre de Nation généreuſe & juſte, c'eſt bleſſer la pudeur de toutes les Puiſſances.

Vouloir forcer les Nations de plier ſous des volontés injuſtes, n'eſt-ce pas réaliſer les prétentions du Deſpotiſme le plus féroce? N'eſt-ce pas s'imaginer que tout eſt permis, que les Loix ſacrées de la nature ſont faites pour céder à nos caprices?

C'eſt une tyrannie de vouloir dominer les Peuples & les commander contre leur gré.

C'eſt une tyrannie de vouloir, contre le droit des gens, ſe rendre l'arbitre de la perſonne, de la liberté, des biens des autres Peuples.

C'eſt une tyrannie d'envoyer trois flottes à la fois à trois des extrémités du Monde; l'une à *Gibraltar*, conquis

& conſervé; l'autre à *Porto-Bello*, pour ôter au Roi d'Eſpagne les tréſors des Indes; & la troiſième, dans la *Mer Baltique*, pour empêcher les Puiſſances du Nord de diſputer leurs droits.

C'eſt une tyrannie d'inſulter également ſes amis, ſes alliés, ſes ennemis, dès qu'il s'agit de ſon intérêt excluſif, de ſon agrandiſſement, de ſa domination ſur l'Océan.

C'eſt une tyrannie d'employer la force pour dépouiller le foible, d'employer les menaces pour intimider ſes égaux, & de préſenter toujours le flambeau de la guerre allumé.

C'eſt une tyrannie que d'allumer des guerres qui accablent l'Europe, afin de ſubjuguer les Puiſſances, & de s'emparer, à la faveur des troubles, de l'empire du commerce abſolu. Si cette tyrannie n'eſt pas celle de *l'ancienne*

Carthage dans les accès de ſon yvreſſe, je n'y entends rien.

Mais une Nation vit auſſi ſous la tyrannie, dès que la Juſtice ceſſant de commander, eſt forcée de plier ſous les paſſions de l'homme.

Elle vit ſous la tyrannie, dès que l'intérêt particulier met les Citoyens aux priſes, & leur fait perdre de vue l'intérêt général. Par une ſuite de cette diviſion, les hommes les plus modérés, les plus vertueux, les plus humains, ne peuvent plus remplir les vœux de leurs cœurs. C'eſt une Loi de la nature que les grandes maſſes entraînent les petites, & la Nation entière ſe dégrade.

Toutes les fois qu'une Nation n'eſt point ſuffiſamment garantie contre les entrepriſes d'un pouvoir trop actif, elle a des Deſpotes, & dès-lors elle

eſt eſclave. Carthage n'en convient pas : aveugle ſur ſes propres fers, elle ne voit que ceux qu'elle prépare aux Nations ; ou ſi quelquefois elle a ouvert les yeux, ſi elle en a pris de la colère, on lui a dit : *France, Papiſme, Prétendant.* Sa colère alors reſſembloit aux impatiences paſſagères de ces enfans que l'on appaiſe auſſitôt qu'on leur préſente quelques jouets. Quelques victoires infructueuſes, des déſerts de plus, un honneur chimérique qu'ils croyent partager avec leur Maître, des parades ridicules contre les Nations les plus reſpectables, ſuffiſent aux Carthaginois pour les étourdir ſur leur ſervitude intérieure, & ſur une dette nationale qui excéde la valeur de toutes leurs poſſeſſions. Mais les maladies de langueur, ainſi que les maladies aigues, conduiſent à la mort les hommes & les Empires.

Tous les faits dépoſent contre la tyrannie des Carthaginois. Que chaque Nation ſe rappelle les trames ſecrettes, les menées ſourdes, les négociations intéreſſées, les démarches hardies, & les motifs des guerres de Carthage: elles ne verront dans ſa conduite que *ruſe, fineſſe, artifice, orgueil ſans borne, cupidité ſans frein, ſollicitudes voraces, perfidie dans les procédés, prétextes vains ou faux, infractions des traités les plus ſolemnels, violation des Loix les plus ſacrées, mépris envers toutes les Puiſſances, inſultes à tous les Pavillons*...

Chaque Nation eſt puiſſamment intéreſſée à lire le Mémoire *contenant le précis des faits avec leurs piéces juſtificatives, pour ſervir de réponſe aux obſervations envoyées par les Miniſtres de Carthage dans les Cours de l'Europe en 1756.*

On y verra Carthage occupée d'un

plan d'hoſtilités & d'invaſions, dans le ſein même de la paix, tandis que les Commiſſaires Carthaginois, qui étoient à Paris, ne paroiſſoient s'occuper que du ſoin de concourir, avec ceux du Roi de France, à un plan durable de conciliation & d'amitié réciproque: On y verra les inſtructions du Chef de Carthage au Général *Braddock*, avec les plans des opérations militaires pour s'emparer du Canada & des poſſeſſions françoiſes: On y verra la lettre de *Robert Napier* au même Général, pour l'exécution *ſans délais* des hoſtilités réſolues, & des invaſions méditées depuis longtemps: On y verra des invaſions juſtifiées par le ſeul droit de la force: On y verra un Commandant Carthaginois, nommé *Maſcareins*, vouloir forcer les François, Habitans de la rivière *Saint Jean*, de prêter ſerment de fidélité à

la Majeſté Carthaginoiſe : On y verra que ſur le refus généreux de trahir leur Patrie & leur Prince, ces braves François furent traités avec plus d'inhumanité que les *Ilotes* par les Spartiates : On y verra enfin, & je frémis de le dire, on y verra les Carthaginois *frapper ſur un Ambaſſadeur en l'aſſaſſinant.* Voici le fait.

Le 23 mai 1754 M. *de Contrecœur* chargea M. *de Jumonville* des ordres relatifs à la tranquillité générale dans cette partie du Monde. Comme M. *de Jumonville* alloit remplir ſa miſſion, il fut cerné d'un côté par des Carthaginois, & de l'autre par des Sauvages. Les François reçurent deux décharges de mouſqueterie des Carthaginois, *mais les Sauvages ne tirerent point ſur eux.*

M. *de Jumonville* leur fit dire, par un Interprête, *de finir, qu'il leur apportoit des paroles de paix.* Il leur fit

lire la ſommation amicale de ſe retirer de deſſus les terres du Roi ; & pendant qu'ils la liſoient, M. *de Jumonville* reçut un coup de fuſil dans la tête, après quoi les Carthaginois frappèrent à détruire en entier tous les François qui avoient eſcorté leur Chef. Les Sauvages, plus humains & plus juſtes, ſe jetterent au-devant & arrêterent les Carthaginois. Ces mêmes Sauvages furent ſi indignés de ce procédé horrible, qu'ils firent propoſer à M. *de Contrecœur* (*) *de venger cet aſſaſſinat, & de frapper les Carthaginois ;* offre que ce Commandant eut la généroſité de refuſer.

Quand une Nation eſt capable de ſe

(*) M. de Contrecœur étoit Capitaine d'une Compagnie de Marine, Commandant en chef le parti de la Belle Rivière, des Forts du Queſne, preſqu'iſle, & de la rivière aux Bœufs.

porter à un pareil attentat contre le droit des Gens, il faudroit......... mais je sens que l'indignation fait violence à mon caractère! j'en demande pardon aux Nations, j'ai droit à leur indulgence; les sentimens qu'elles éprouveront en lisant ces procédés atroces, sont mes garants.

Quel contraste frappant entre cette conduite & celle de M. *de Villiers*, frere de M. *de Jumonville* assassiné! M. de Villiers, chargé du commandement des Troupes qui devoient prendre le *Fort de Nécessité*, construit par les Carthaginois sur les terres du domaine de la France, est à la veille de s'emparer de ce Fort, & Maître absolu d'employer le fer & la flamme pour venger à la fois & la France & son frere.

Ce vertueux Officier avertit les Car-

thaginois du ſort qui les menace. M. *Le Mercier* leur dit de ſa part, le 13 juillet 1754: » Mon intention n'a ja-
» mais été de troubler la paix, la
» bonne harmonie qui regnoit entre
» les deux Princes amis; je ne ſuis
» venu que pour venger l'aſſaſſinat
» que vous avez fait de mon frere &
» de ſon eſcorte, contre les Loix les
» plus ſacrées; je ne ſuis venu que
» pour vous empêcher de faire des
» établiſſemens ſur les terres du Roi
» mon Maître. Je ſuis venu pour vous
» donner un exemple de généroſité,
» lorſque je pourrois me faire juſtice;
» je veux vous épargner les cruautés
» où vous vous expoſeriez de la part
» des Sauvages, en vous obſtinant à
» une réſiſtance plus opiniâtre. Vous
» le ſçavez, dès cette nuit je vous
» ôterai tout eſpoir de poſſibilité à
» une évaſion; je conſens maintenant
» à vous faire grace. . . . . .

Les Carthaginois l'accepterent, & M. de Villiers leur accorda une capitulation ſi douce, ſi honorable, qu'elle ſera à jamais l'apothéoſe d'un Héros de l'amour du devoir.

Cet héroïſme de la vertu donna aux Carthaginois d'Europe, l'idée ſublime de faire une pagode habillée de bleu & parſemée de fleurs de lys. La canaille lui faiſoit publiquement des outrages; elle étoit entourée de l'inſcription ſuivante: *Sa modération l'empêche de ſe venger.* Les réflêxions ſont inutiles où les faits parlent: laiſſons Carthage ſe détruire elle-même, elle travaille à venger les deux Mondes. Voici ſa poſition actuelle.

Le plus fort dénombrement de tous les Peuples du *Canada* ne monte pas à plus de 90 mille hommes, & la *Floride* eſt déſerte.

L'entretien du Canada & de la Flo-

ride lui coûte annuellement onze millions cinq cents mille de nos livres.

Aucune des Provinces du Canada, de la Floride & de la *Nouvelle Ecoſſe* n'ont été en état de fournir par elles-mêmes à ces dépenſes; enſorte que les Colonies Carthaginoiſes ont été ſaignées juſqu'à la dernière goutte du fruit de leurs travaux, pour arroſer les ſables brûlans de la Floride, les roches glacées du Canada & de la Nouvelle Ecoſſe, qui ne rendent jamais un ſol de ce qu'on y fait paſſer.

Pour faire ces conquêtes auſſi onéreuſes que ſtériles, il en a coûté aux Carthaginois d'Europe, une augmentation de quinze cents millions de dette.

L'intérêt de ces quinze cents millions, à trois & demi pour cent, coûte annuellement à Carthage, cinquante-deux millions & demi.

Les Etabliſſemens Civils & Militaires des Colonies nouvellement conquiſes, coûtent onze millions & demi par chaque année : ainſi les Carthaginois prélevent annuellement une ſomme de ſoixante-quatre millions, relative à ces objets. Ils prélevent cette ſomme au moyen des droits ſur le commerce & ſur les conſommations, qui par leur nature, & d'après leur aveu, coûtent à la Nation le double au moins de ce qu'ils rapportent au fiſc.

C'eſt donc environ cent vingt-huit millions de nos livres qu'il en coûte d'impôts annuels aux *Francs-Tenanciers* de Carthage & d'une Iſle voiſine, pour le plaiſir d'arborer leur Pavillon excluſif ſur les Forts du *Lac Champlain*, & d'avoir des peaux de caſtor qu'il faut payer toute leur valeur aux Sauvages qui les vendent, & plus que leur valeur aux Monopoleurs plus ſau-

vages encore, qui les vont chercher en Amérique & qui en font magaſin à Carthage. C'eſt pour cela qu'ils ont fait périr de miſére, ou maſſacrer un million d'hommes dans les quatre Parties du Monde.

Cet ouvrage d'imprudence & d'iniquité devoit néceſſairement allumer des étincelles qui ſe répandant de la Métropole en Amérique, de Carthage dans le Nord, du Nord au Midi, du Midi au Septentrion, & de proche en proche aux Peuples alliés, ont été le principe des guerres civiles, des ſéparations douloureuſes, des guerres gènérales qui ont ruiné Carthage & troublé l'Europe pendant plus d'un ſiécle.

Carthage a coupé les nerfs de l'induſtrie de ſes Colons, elle a fait dépérir ſon commerce, en briſant les liens de fraternité, de juſtice, & de

bienveillance entr'elle & ſes Colonies, entre les Nations & elle. Les Américains ſont déjà libres, ils ſeront bientôt puiſſans & heureux. Mais Carthage doit trembler ! elle a deux nouvelles *Boſtons* à côté d'elle. C'eſt à la tempête que les Matelots doivent la gloire de ſe reconnoître ſupérieurs à l'impétuoſité des flots.

Cette ſéparation douloureuſe n'eſt pas ſeulement une diminution de forces, de reſſources & de richeſſes pour Carthage, c'eſt une augmentation de puiſſance pour ſes ennemis naturels; ils y gagnent autant de moyens de plus pour l'humilier en la châtiant, qu'elle en perd pour ſe défendre.

Tout l'or *du Breſil*, la plus grande partie des tréſors *du Mexique* & *du Pérou*, & les richeſſes des Nations voiſines avec leſquelles Carthage fait encore le commerce, ont été engloutis

par cette politique aveugle. Ce que l'injuſtice & la cupidité avoient amaſſé, l'ambition l'a converti & ſacrifié pour troubler l'Europe & lui donner des fers. Rien ne lui a paru trop cher pour ſubjuguer & anéantir tout ce qui l'environne. Voilà pourquoi la puiſſance actuelle de Carthage eſt ſi fort en oppoſition avec ſes reſſources paſſées. Mais quelques ſoient aujourd'hui les tours de force de ſa politique pour aviver les papiers infinis qui repréſentent ſon numéraire défunt, il faudra toujours finir par réaliſer. *Or*, ou *Banqueroute*, il n'y a point de milieu. Si la Hollande releva Carthage, l'ingratitude de Carthage envers ſa bienfaictrice, a fermé pour jamais les ſources du *Pactole* qui la féconderent.

Il eſt donc vrai que Carthage expie aujourd'hui ſa gloire paſſée; qu'ayant

usé avec un orgueil insupportable de sa prospérité éphémère, il ne lui reste pas même la consolation d'espérer que son désastre pût inspirer de la pitié, ni sa décadence trouver de restaurateurs. Les Carthaginois n'ont ménagé personne, ils ont insulté à toutes les Nations; aucune ne s'empresse à les secourir. Sans alliés, sans amis, sans moyen de s'en procurer, la neutralité même laisse entrevoir des vœux secrets pour leur humiliation. Il est juste qu'ils payent chérement la gloire d'un Despotisme qui a enrichi chez eux quelques Particuliers, & qui a fini par ruiner la Nation.

Un Auteur justement célébre, & qui devroit jouir d'un meilleur sort, a sagement observé, que la fortune fondée sur la domination des mers, sur un pavillon & des priviléges exclusifs, est comme cet élément mobile,

très-variable ; elle eſt ſujette à des orages politiques, à une police immuable qu'il n'eſt permis à perſonne de troubler. Carthage a cru en pouvoir faire le champ de ſon avarice, le théâtre de ſon ambition ; & ce délire politique, qui a donné tant de convulſions à l'Europe, laiſſe à Carthage ſuperbe de terribles motifs de crainte & de regrets.

La violation du droit des Gens, les attentats aux Loix d'union, de paix, de fraternité, amenent la guerre : la guerre eſt légitime, dès qu'elle eſt néceſſaire pour réprimer la force, la licence & l'audace. Par-tout où la guerre défenſive eſt juſte, la guerre offenſive eſt néceſſairement criminelle. C'eſt le ſujet du chapitre ſuivant.



CHAPITRE IX.

Des Guerres justes & injustes.

Il y a une Justice souveraine, impartiale entre les Rois & les Peuples, entre les Nations de l'ancien & du nouveau Monde, qui doivent se regarder comme naturellement égales & indépendantes les unes des autres, & se traiter comme telles dans toutes les occasions.

Ainsi les droits respectifs des Nations sont les mêmes que les droits de chaque homme pour sa conservation, pour sa sûreté, pour la défense de ses propriétés foncières & mobiliaires. Si la Justice a des Tribunaux particuliers pour réprimer les efforts de ceux qui renversent cet ordre naturel, la Justice des Nations a un Tribunal universel pour juger la conduite des Peuples &

des Rois; ſans cela le genre humain deviendroit la victime du brigandage & de la licence.

Avertir les Nations de ſe tenir en garde contre les ruſes de l'ambition, en dévoiler le motif & le but, c'eſt un devoir preſcrit par la charité, c'eſt veiller prudemment à l'intérêt commun. Se conféderer pour punir les attentats de la cupidité, c'eſt venger la cauſe des Loix & celle de l'humanité, c'eſt la Juſtice.

Il eſt donc juſte d'employer la force contre ceux qui ſe déclarent nos ennemis, qui violent envers nous les droits de la ſociabilité, qui nous refuſent ce qui nous eſt dû, qui s'emparent de ce qui nous étoit réſervé dans la *menſe* commune de la nature, qui cherchent à nous enlever nos propres avantages, & à les détruire pour toujours.

Conſéquemment, c'eſt le droit & le

devoir des Nations de s'armer contre l'oppreſſion générale, de ſecouer, de rompre pour jamais le joug du tyran qui voudroit enchaîner les mers, le commerce, & l'induſtrie de toutes les Nations. La juſtice a ſes droits, l'oppreſſion doit avoir ſes bornes: Elle eſt parvenue au comble, il faut l'en précipiter, & le moyen eſt facile.

Un parti bien pris de périr ou de vaincre, eſt ce qui fait réuſſir à la guerre, toujours juſte, dès qu'elle ſe fait pour de juſtes raiſons. Il ne faut être ni incertain, ni flottant dans ſes réſolutions. L'incertitude eſt comme un troiſième chemin entre la défaite & la victoire, mais ce n'eſt pas celui de la reſſource; c'eſt découvrir ſa foibleſſe à l'ennemi; c'eſt l'inſtruire de ſon état; c'eſt le convaincre que l'on n'a ni l'habileté, ni le courage néceſſaires; c'eſt le rendre plus hardi à en-

treprendre contre nous; c'eſt le preſſer de nous attaquer; c'eſt refroidir le zéle & abattre le courage des Soldats; c'eſt faire la moitié du chemin en faveur de l'ennemi que notre foibleſſe fortifie.

Il n'y a donc pas de temps à perdre pour ſe confédérer contre Carthage. Tels ſont auſſi les raiſons juſtificatives & les motifs puiſſans de la guerre actuelle contre les Carthaginois, toujours uſurpateurs, toujours agreſſeurs ſans cauſe juſte & ſuffiſante.

Annibal diſoit qu'on ne pouvoit ſurmonter les Romains que dans Rome; plus on avance dans le cœur d'un Pays, plus on pénétre dans l'intérieur, plus on le trouve foible & déſarmé. C'eſt un avis aux Nations. C'eſt à Carthage même qu'il faut aller battre les Carthaginois; il faut profiter de leur foibleſſe pour les faire repentir

de leur imprudence. Dès que l'injuſtice eſt conſidérable, dès qu'elle eſt univerſelle & manifeſte, l'offenſeur nous appelle lui-même contre lui. Cette démarche eſt l'intérêt du tout contre les attentats d'une très-mince partie des Corps politiques. Il faut enchaîner Carthage & l'humilier; mais la Loi de l'humanité met des bornes au droit rigoureux de la guerre. Il ne faut pas détruire Carthage, il faut la régénérer par l'amour de l'ordre & de la modération, après l'avoir réduite ſous la protection des Loix de la ſocieté humaine.

La guerre contre Carthage eſt donc une guerre publique, défenſive, fondée ſur la juſtice; c'eſt elle, qui de concert avec la prudence, arme aujourd'hui la France & l'Eſpagne; & cette prudence eſt ce que les Carthaginois appellent *ſelf-preſervation* (pré-

ſervation de ſoi-même.) Auſſi les François & les Eſpagnols, armés pour venger des infractions ſolemnelles, des guerres de pyraterie, des attentats ſur les propriétés, des inſultes renaiſſantes à leurs Pavillons, ont tous pour uniforme celui de la raiſon & de l'équité; & la ſageſſe des deux Miniſtères a ſçu concilier l'immenſité des plans, la grandeur des mouvemens, & la facilité de l'exécution avec le ſecret, qui eſt l'ame des ſuccès. Le Ciel qui ordonne la juſtice ſe déclare déja le protecteur des cauſes juſtes. L'équité eſt un rempart inébranlable; la nature entière s'écrouleroit plutôt qu'un Trône dont elle eſt le fondement; l'intérêt univerſel de tous les Rois & de tous les Peuples eſt de le ſoutenir.

Quel contraſte frappant entre l'appui de ce Trône auguſte & celui de Carthage, qui ne porte que ſur l'agreſſion,

le fer, & des ſuccès fortuits! Quelle différence entre la conduite morale & politique des deux Nations! L'une reſpécte ſouverainement le droit naturel & le droit des gens; l'autre les regarde comme des êtres de raiſon, & les Loix qui en dérivent, comme un épouventail pour les foibles; l'une obſerve religieuſement la foi des traités; l'autre ne les conſidére que comme de *ſimples formules* entre les Nations, & les viole impunément; l'une regarde les propriétés foncières, effectives, conſacrées par les Loix, comme des domaines perpétuels & incommutables; l'autre n'enviſage ce droit ſacré que comme un barrière mobile, que l'on avance ou que l'on recule à volonté, à proportion des ſuccès, quand la force a de quoi juſtifier ce déplacement. L'une, en défendant ſa cauſe, ſoutient les droits de toutes les Nations; l'autre

les outrage & les dépouille ſucceſſivement ; elle a toujours envers elles une attitude menaçante pour les exclure du partage commun, éterniſer leur foibleſſe, & les empêcher à jamais de lui ſignifier avec du canon leur émancipation entière. Les François enfin ne ſe regardent que comme co-uſufruitiers des biens que la nature diſpenſe libéralement à tous les Peuples ; les Carthaginois au contraire prétendent que la vaſte étendue des Iſles & celle des deux Continens, ne doivent avoir que des fermes exploitées pour le compte des *Francs-Tenanciers* de Carthage. Un *Peuple Roi* eſt ſans doute Dictateur ſuprême du Sénat des Puiſſances qui ſe partagent ce Globe ; & ſa Suprématie, arbitre des deux Mondes, doit s'étendre, s'approprier, conquérir, regner deſpotiquement, prononcer ſur le ſort reſpectif des Empires ; & ceux à qui

il daigne accorder le *Protectorat*, doivent lui payer cet honneur par des redevances. Mais revenons à la guerre actuelle, où *le Peuple Roi* joue déjà au Roi dépouillé.

Avant d'en venir à cette extrêmité funeste, le *jeune Louis*, aussi humain que modéré & juste, n'a rien négligé pour détourner un orage qui gravite sur les Peuples, & qui tombe sur eux avec toute la violence de la chûte. Son cœur paternel avoit pris pour arbitre une Médiation auguste, amie de la justice & de la paix. Le *jeune Louis* sçait déjà que cette manière de terminer les différends, par la discussion des raisons de part & d'autre, convient particulièrement à l'homme *Roi*, que la force appartient aux bêtes féroces, & qu'il ne faut y avoir recours que quand on ne peut employer utilement des voies plus douces.

Mais les procédés raiſonnables & juſtes ne paroiſſent qu'une vaine cérémonie au Peuple Carthaginois. Ses procédés ſont des ſignaux de guerre offenſive ; il ne s'eſt ſervi des conférences amiables qu'il avoit acceptées, que comme d'une *tréve* qui lui donnoit le temps de s'emparer ſans bruit des poſſeſſions françoiſes ſous un autre hémiſphère, & de ſe mieux préparer à faire une guerre injuſte ſous celui-ci. Enfin, après un refus formel & public de ſatisfaction légitime, après des attentats imprévus, la France & l'Eſpagne indignées, ſe ſont vues contraintes, pour dernière reſſource, d'entreprendre une guerre pleine & parfaite. Mais avant, ces Puiſſances l'ont déclaré formellement à l'ennemi commun ; & cette formalité particulière à chaque Peuple policé, eſt conforme au droit naturel, d'où

dérive le droit des gens, droit respecté des Sauvages même.

Les Carthaginois se croyent bien au-dessus des formalités qui doivent précéder la guerre. Ils débutent par les extrêmes, & regardent comme des égards inutiles les ménagemens que la prudence & la justice des autres Souverains, employent toujours dans ces circonstances critiques: Aussi la guerre n'est point pour eux une prise d'armes qui ait pour objet de vuider une querelle fondée en raison, *c'est toujours une prise d'armes pour former une querelle injuste.* L'animosité de Carthage contre la France, & sa mauvaise volonté continue, datent du règne *d'Edouard III.* Depuis cette époque, il n'y a point eu de guerre entre les deux Peuples, dont on ne puisse accuser les Carthaginois.

Je le demande à toutes les Nations: Eſt-ce la véritable néceſſité, le danger du ſalut de l'Etat, la conſervation de la liberté, de la sûreté, des propriétés nationales, qui, depuis un ſiécle ont fait courir aux armes les Carthaginois? Non. Les Nations n'ont vu pendant un ſiécle que la guerre prolongée du Conquérant de l'Inde contre *Darius*; la raiſon juſtificative d'*Alexandre* étoit de venger les injures que les Grecs avoient reçues des *Perſes*; mais ſes motifs étoient la vanité, l'ambition & l'avarice d'un uſurpateur.

Je demande à toutes les Nations ce que préſageoit le *Traité* paſſé en 1723 par les Carthaginois avec l'Impératrice de Ruſſie, avant la dernière guerre? Je leur demande quel étoit le but de cet *Acte* du Parlement qui accordoit les ſommes néceſſaires pour ſoudoyer ſoixante mille Ruſſes, & entretenir vingt

vaiſſeaux à la diſpoſition de Carthage ?

Les Nations me répondent : » Ces
» précautions, priſes dans un temps où
» toute l'Europe étoit tranquille, où
» perſonne ne penſoit même à aucune
» hoſtilité, annonçoient à la *Suéde*,
» au *Danemarck*, aux Villes *Anſéati-*
» *ques*, à toutes les Puiſſances du Nord
» & de la Mer Baltique, que Carthage
» avoit le ferme propos de déclarer
» la guerre à la France, & que non
» contente de faire de grands prépa-
» ratifs dans ſes propres Etats, pour
» porter les premiers coups avec ſu-
» périorité ſur les Mers de l'Amérique,
» elle vouloit encore prodiguer l'or
» pour ſoudoyer un corps nombreux
» de Troupes étrangères, & entretenir
» une Marine d'emprunt, afin d'en
» impoſer à celles des Puiſſances du
» Nord qui, jalouſes de la liberté qui
» doit regner ſur les Mers, voudroient

» offrir leurs ſecours à la France,
» pour ramener Carthage au devoir,
» & réparer les inſultes faites au Pa-
» villon François, contre le droit des
» gens & la foi des traités.

Ce traité de ſubſide, cet acte algérien, annonçoit à toutes les Puiſſances ce qu'elles devoient craindre à leur tour de la tyrannie de Carthage, toujours occupée de l'infraction arbitraire des maximes générales de la ſociabilité & de l'amour de la paix.

Auſſi les Carthaginois, injuſtes par rapport à la France, le ſont envers tous les Peuples; ils le ſont encore entr'eux & avec leurs freres. La guerre de 1741 a appris à l'Europe à quel excès oſe ſe porter une Puiſſance qui aſpire à la domination des Mers. Le Capitaine *Martin* ſe préſenta devant Naples le 18 août de la même année, avec une Eſcadre de ſix vaiſſeaux de

ligne, fix frégates & deux galiotes à bombes. Il envoya une lettre du Roi son Maître au premier Ministre de ce Royaume, qui défendoit expressément à Sa Majesté *Sicilienne* de prendre parti dans la guerre que son Pere & son Frere avoient avec la Maison d'Autriche, pour réclamer les biens de la Maison *Farnèse*. On ne donna qu'une heure au Ministre du Roi de Naples, pour signer les volontés absolues de la Cour Carthaginoise.

Est-il un acte de tyrannie plus formelle ?

Les actes d'hostilités ne sont permis que quand ils sont nécessaires.

Je demande s'ils sont nécessaires, parce que l'on craint la puissance d'un voisin, qui par les ressources fécondes de son sol & de l'industrie de ses Habitans, peut commercer avec avantage

& entrer en concurrence avec une Nation qui veut être unique ?

Je demande s'ils ſont néceſſaires, parce que cette Nation, qui jouit de la tranquillité chez elle, veut l'aſſurer au déhors par des moyens légitimes, en ſe mettant en bon état de défenſe ?

Je demande s'ils ſont néceſſaires, parce qu'elle releve ſa Marine, qu'elle rend ſes Ports plus commodes, plus aſſurés, & qu'elle répare les fortifications qui les protégent ? Le maître d'un domaine a le droit inconteſtable de s'occuper de ſon amélioration, & de donner les ordres qui y ſont relatifs.

Je demande s'ils ſont néceſſaires, parce qu'une Nation ſenſible & généreuſe, toujours protectrice des Rois & des Peuples opprimés, forme un traité de commerce, *non excluſif*, avec une Nation brave, induſtrieuſe, libre des fers de ſes oppreſſeurs ?

Sont-ils néceſſaires, parce que cette Nation, avantageuſement placée au centre des Mers, veut uſer du droit qu'ont tous les Peuples de la Terre à l'immunité du commerce & à la liberté des Mers ?

Sont-ils néceſſaires ces actes de violence & de force, ſans être aſſuré, d'une certitude morale, que la Puiſſance que l'on craint, a non-ſeulement le pouvoir, mais encore le vouloir de nous attaquer ?

Sont-ils néceſſaires, parce qu'ils ſont utiles à un Deſpotiſme injuſte, à une cupidité ſans bornes, qui oſent attenter à la liberté, aux propriétés de toutes les Puiſſances connues ?

Ils ont ſans doute été néceſſaires ces actes d'injuſtices pour forger les *Menotes* qui devoient enchaîner les Mers, pour violer impunément des devoirs d'une obligation rigoureuſe & parfaite,

dont le mépris emporte des torts irréparables, & des injures proprement dites envers tous les membres du Corps auguſte des Nations.

Il faut convenir que ſi la politique de Carthage a des yeux, elle n'a point d'entrailles; ou ſi elle en a, elles ſont d'airain. Sa politique eſt celle de cet heureux coupable, oppreſſeur ſans remords, tyran impuni, qui, après avoir volé trois Couronnes à la fois, força la Religion même d'être ſa complice.

Une férocité naturelle, un eſprit de barbarie, ont caractériſé de tout temps la Nation Carthaginoiſe. Lorſquelle enleva la *Jamaïque* aux Eſpagnols, des Loix de ſang, des tortures inouies, des ſupplices atroces, ſignalerent ſa priſe de poſſeſſion: Elle mit à prix les têtes des anciens colons dont elle ne pouvoit enchaîner les bras: elle donnoit 90 livres pour chaque noir maſſa-

cré, dont on apporteroit la tête: ceux qui étoient amenés vivans, furent attachés à des gibets, où ils périrent lentement, expoſés & conſumés au ſoleil ardent de la *zone torride*; ſupplice plus cuiſant, plus affreux que celui du bucher; ſupplice digne du cœur & de l'ame de *Phalaris*; & les Carthaginois, raviſſeurs & tyrans, ſavouroient avec avidité les tourmens de ces miſérables, dont tout le crime étoit de ſauver leur liberté, & les propriétés des Eſpagnols des mains qui auroient voulu leur enlever jusqu'au *ciel* & au *ſol*; biens naturels, qu'aucun homme ne doit ni ravir, ni refuſer à perſonne. Le même eſprit de barbarie & l'eſpoir de tout faire impunément ont dicté les meſures de Carthage pour envelopper l'Amérique Septentrionale dans l'exploſion de la ſervitude: Aſſez lâche pour s'armer toute entière contre une poignée

d'hommes paiſibles & induſtrieux ; aſſez foible pour ne pouvoir les vaincre, Carthage a été aſſez barbare pour traiter du *ſang* & de *la chevelure* de ſes propres enfans, avec les Sauvages qu'elle a corrompus. Si la révolte des Américains eſt un crime, c'eſt celui des Carthaginois. Cette révolte n'eſt que le reſſentiment de la nature violée & déſeſpérée par la dureté des procédés & par l'atrocité des exactions ; atrocité qui allume juſtement la fureur dans des ames libres, juſtes & courageuſes. Dès ce moment les Américains n'ont vu dans leurs tyrans que des ennemis à combattre, & qu'une marâtre dans leur mere Patrie. L'Europe a applaudi à cette révolution, occaſionnée par l'impérieuſe néceſſité des choſes, & accélerée par les circonſtances du moment. Les ames honnêtes déſirent par-tout que juſtice ſe faſſe, & que le

crime ne ſoit pas toujours heureux. (*b*)

Qu'on ſe rappelle encore ce qui vient de ſe paſſer à la *Chine* & dans la *Virginie*? Le 7 janvier dernier les Carthaginois ont inſulté le Pavillon François à *Quang-Tong*, en entreprenant de le jetter bas à coups de hache ; ils

---

(*b*) Les *Tyriens* n'attendoient de leurs Colonies qu'une amitié libre : les Grecs les oublioient bientôt, & les dédaignoient enſuite : les Carthaginois anciens les preſſuroient par des impôts arbitraires : les Romains en firent des garniſons : la France en fait des ſujets libres & heureux : elle les conſidére comme des rejettons attachés à une tige vigoureuſe, qui tend toujours à rapprocher d'elle les rameaux qu'elle a fécondés : Elle leur accorde des ſecours, des priviléges, des diſtinctions même, qui leur rendent chere à jamais leur Patrie adoptive ; auſſi la ſenſibilité & la reconnoiſſance l'emportent dans leurs cœurs ſur le chagrin d'être ſéparés d'une ſi bonne mere. L'alliance qu'elle a fait avec eux ne reſſemble point au Deſpotiſme exacteur des Carthaginois modernes. Cette alliance n'eſt ni offenſive, ni injurieuſe, ni menaçante, ni excluſive ; c'eſt un pacte de famille, qui trouve ſa ſanction dans une adminiſtration paternelle.

ont encore plus maltraité celui de leurs amis, les Hollandois; ils ont renversé le mât de Pavillon établi devant les *Bancansseaux*, à *Wampon*; ils l'ont foulé aux pieds, & l'ont traîné dans la rade à la queue d'un canot, en criant: *Vive le Roi de Carthage* .....
Le feu, la violence, les dépradations, des noirceurs sans nécessité, des cruautés outrageantes ont marqué le passage de la barbarie des Carthaginois dans la Virginie. Les nouvelles publiques ont révélé à l'Europe des outrages de tous les genres envers la nature, des massacres de sang-froid commis sur des François prisonniers & désarmés, & sur leur Chef, conduit à bord du *Vainqueur* pour y être assassiné, après s'être rendu sur la foi du droit des gens.

Tels sont en somme les actes d'injustice & d'atrocité qui caractérisent les Carthaginois. Mais enfin la cruauté

a ſon terme dans ſa nature deſtructive. L'injuſtice s'attache à l'homme par des nœuds qui ne ſe briſent qu'avec le fer, & un moment ſuffit quand l'ame eſt ulcérée & le bras levé contre les oppreſſeurs.

Il eſt un moyen sûr d'enrayer la cruauté de Carthage, c'eſt d'uſer de répréſailles envers elle. Un de ſes Conſuls, nommé *Logie*, en a indiqué le moyen. Pour engager le Roi de Maroc à ſecourir *Gibraltar*, & à faire cauſe commune avec ſa Nation, il a eu l'audace d'aſſurer à Sa Majeſté Maure, » que des Corſaires Eſpagnols ayant pris près de *Mogador* deux vaiſſeaux carthaginois, deſtinés pour la Côte de Guinée, en ont traité les équipages avec tant d'inhumanité, que commençant par leur arracher les ongles & les dents, ils ne ceſſerent de les tourmenter de la manière la plus barbare,

jusqu'à ce qu'ils les eussent tous achevés. . . » Le Monarque Africain ne s'est pas laissé persuader par une imposture aussi atroce ; mais comme les exemples d'humanité, de générosité, de modération enhardissent aux crimes les Carthaginois, il seroit bon de recourir aux moyens inventés par le Consul *Logie*, & de s'en servir jusqu'à ce qu'ils deviennent plus humains.

Il est donc vrai que Carthage a perdu la clef du systême de l'humanité & de la sociabilité, en voulant ôter la liberté, les mers, le commerce aux Nations pour se les approprier exclusivement. Les Carthaginois seroient-ils assez fous pour douter d'un sentiment immédiat, dont ils font une expérience journalière ? Non. C'est avec connoissance de cause qu'ils bouleversent, qu'ils confondent tout, qu'ils commettent tant d'attentats. Si

les autres Nations ne ſont pas libres; les prérogatives de Carthage ſont des illuſions.

Il n'y a dans un marché que ce que l'on y a mis, dit ſagement l'Empereur *Juſtinien*. Tous ceux qui ont des poſſeſſions dans un territoire, ont droit également au maintien de l'ordre de ce territoire. Si ce territoire eſt commun & indiviſible, le droit de chaque Particulier eſt fondé ſur le droit commun. Or, les mers ſont indépendantes, le commerce indépendant. De quel droit les Carthaginois prétendent-ils donner des Loix ſur les mers, & des chaînes au commerce des Nations? Carthage, dira-t-on, s'eſt arrogée ſur mer le droit du plus fort, je le ſçais: Elle ne peut en alléguer d'autres juſqu'à ce qu'elle produiſe ou *la renonciation formelle des autres Puiſſances à des priviléges ſacrés & inaliénables*, ou l'ar-

ticle du codicille *d'Adam qui lui légue la partie liquide du globe, au préjudice des autres enfans de ce pere commun du genre humain.*

Mais la force & l'injuſtice ſont ici ſynonimes. Tout droit fondé ſur la force ſeule, ne ſubſiſte qu'autant qu'une force ſupérieure ne l'anéantit point; ainſi la force qui établit les Gouvernemens, tels que celui de Carthage, peut auſſi les détruire dans un inſtant; cet inſtrument aveugle, qui paſſe de main en main, ſert à la défenſe comme à l'attaque. La force n'eſt un droit réel que quand les Princes modérés & juſtes par caractère l'employent contre les dévaſtateurs des Etats, des Iſles, & du commerce opprimés.

» En vain, Deſpotes inſolens! en
» vain cherchez-vous, ſous le maſque
» de l'intérêt public & du maintien
» de l'équibre des Nations, à entourer

» les Peuples de vos chaînes, à les
» réduire au silence & à l'inaction,
» ou à leur inspirer la terreur! Jamais
» vous n'aurez d'amis sincéres, ni de
» restaurateurs; vous n'acheterez par
» les restes de l'or du Bresil que le
» suffrage des hommes mercénaires,
» aussi corrompus que vous. Les ins-
» trumens formés avec les débris de vos
» charrues & de celles de l'*Amérique*
» *septentrionale*, ne fabriqueront ja-
» mais que les malheurs de Carthage.

» Les Loix, la liberté, les vertus
» des autres Peuples vous résisteront,
» & ces barrières sacrées seront in-
» surmontables. (*)

Et vous, NATIONS AUGUSTES! tranquilles spectatrices de la lutte mé-

---

(*) Jusqu'ici nous n'avons rien avancé sans preuves authentiques, & nous finirons de même. L'horoscope de la décadence & de la ruine de Carthage a été tiré &

morable entre la juſtice & l'ambition, la modération & le deſpotiſme, la bienveillance & la haine, uniſſez-vous à la

---

annoncé par un Carthaginois célébre, le premier du mois de février 1776. C'eſt le Docteur *Price* qui va parler : Un Ecrivain patriote ne peut être ſuſpect, écoutons-le.

» Dans les circonſtances actuelles, dans un moment
» où notre Empire eſt démembré, où le ſang de plu-
» ſieurs milliers de nos freres a été verſé dans une
» querelle injuſte, où nos forces ſont épuiſées, nos
» fabricants mourant de faim, nos dettes s'accumulant
» ſans ceſſe, le crédit public ébranlé; dans une criſe
» pareille, ſi nos ennemis naturels ſaiſiſſoient l'occa-
» ſion . . . Je frémis d'y penſer. . . . un Royaume qui
» ſe trouve ſur le bord d'un précipice ſi dangéreux ne
» devroit ſonger qu'à revenir ſur ſes pas. (*pag.* 73, 87.

» En donnant cet avis, je me regarde comme ren-
» dant le ſervice le plus important qu'il ſoit en mon
» pouvoir de rendre à ma Patrie. Je joue le rôle de
» quelqu'un qui éveilleroit un autre endormi ſur le
» bord même d'un précipice ; mais je ſçais que je parle
» en vain : Le grand Miniſtre qui dirige nos finances
» nous dit que tout eſt bien ; & dans cette perſuaſion,
» nous marchons tête baiſſée vers la cataſtrophe que

France & à l'Eſpagne pour établir l'indépendance ſur les mers, & rendre éternelle la liberté du commerce. Con-

---

» j'ai prédite. Cependant, quelqu'impuiſſante que ſoit
» ma voix, je ne puis réſiſter au beſoin qui me preſſe,
» de crier à mes Concitoyens : Ceſſez de faire la guerre
» à vous-mêmes ; rappellez vos Armées des Colonies ;
» donnez à leurs propriétés & à leurs chartres les sû-
» retés qu'elles demandent. En vous conduiſant ainſi
» avec ſageſſe, vous aurez peut-être auprès d'elles la
» reſſource de la perſuaſion ; peut-être vous guérirez
» cette playe allarmante que vos ennemis contemplent
» en triomphant, que l'Europe entière regarde avec
» étonnement. Mais que dis-je ! peut-être la poſſi-
» bilité d'une réconciliation n'exiſte plus ; peut-être le
» dez eſt jetté . . .

» Trop remplis de l'idée de notre dignité, trop
» avides de domination, trop orgueilleux pour recu-
» ler, nous paroiſſons déterminés à perſiſter ; quelles
» en feront les ſuites inévitables ? Les Colonies s'al-
» lieront avec la France ; il s'allumera une guerre gé-
» nérale, & peut-être ce Pays, jadis fortuné, de-
» viendra le théâtre de la déſolation & des déſaſtres
» qu'il a portés dans d'autres Contrées. »

Peu de temps après M. le Marquis de *Noailles* vérifia la prédiction du Docteur, qui dit alors :

courez de tous vos forces à la franchiſe abſolue, & au reſpect de tous les Pavillons. Que le trident de Neptune ſoit le ſymbole ſacré de la liberté maritime!

» Nos affaires prennent actuellement une tournure » nouvelle; tournure la plus critique, la plus allar» mante qu'il ſoit poſſible d'imaginer : Plût à Dieu » qu'il exiſtât pour nous quelque genre de conceſſion » qui pût nous tirer d'affaire? Mais on a honteuſe» ment laiſſé échapper toutes les occaſions.

» Avec l'aveuglement qui caractériſe nos Conſeils, » & qui juſqu'à préſent nous a conduit du mal au » pire; avec la perte de près de la moitié de nos » forces qu'on nous a arrachées; avec une dette qui » nous menace d'anéantiſſement, une dette de plus » de 150 millions ſterl. nous paroiſſons être au mo» ment d'entrer en guerre avec les Puiſſances unies » de la France, de l'Eſpagne & de l'Amérique; ſi » cela arrive, la meſure de nos maux ſera comblée; » nous verrons arriver la cataſtrophe funeſte que l'on » a eu ſi longtemps lieu d'attendre & de craindre, & » que l'on pouvoit ſagement prévenir . . . »

Le même évènement avoit été prédit au commencement de ce ſiécle par l'Abbé du Boz, & M. l'Abbé Rénal en a preſque déterminé l'époque. Mais l'ambition a des mains, & n'a point d'oreilles.

Le meurtrier de l'infortuné *Stuard*, après avoir calmé les troubles que ſon ambition hypocrite avoit fomentés & nourris ſi longtemps, humilia la Hollande, enleva aux Eſpagnols la Jamaïque, brûla une de leurs flottes, & parvint, à force d'injuſtice, à placer au rang des premières Puiſſances Maritimes la Nation qu'il gouvernoit en Deſpote. C'eſt ainſi que les Carthaginois, opprimés & oppreſſeurs tour à tour, par un flux & reflux d'évènemens rapides & extraordinaires qui renverſerent & releverent leur Trône, gênent depuis un ſiécle l'induſtrie des Nations qu'ils n'ont pas pû endormir, & que d'un Pôle à l'autre leur Pavillon bannit la concurrence de tous les Pays où il ſe fixe, en ſe procurant d'autorité ou par adreſſe une préférence excluſive.

Mais les droits des Nations ſont im-

prescriptibles! Carthage en passant son *Acte de navigation* a dit à chaque Peuple de ne penser qu'à soi. Cette grande leçon, si longtemps inutile, doit servir de Boussole à tous les Gouvernemens, non pour imiter Carthage, mais pour révendiquer la portion qui appartient à tous dans les champs du commerce, héritage que la nature a laissé en commun à toutes les Nations.

Carthage a forcé les leviers de sa grandeur par des convulsions renaissantes; la révolution dans la balance du commerce est arrivée; l'intérêt, l'exemple & l'émulation en pressent par-tout l'accomplissement.

S'il est des ménagemens prescrits par la prudence, il est aussi des excès que la raison, la justice, l'intérêt prépondérant de tous les Peuples, ne permettent pas de tolérer. Les Carthaginois sont les seuls, les vrais ennemis

des Peuples de l'ancien & du nouveau Monde : il faut les chercher par-tout où ils ſont, ſur toutes les Mers qu'ils infeſtent depuis un ſiécle. C'eſt le ſeul moyen de conſerver ou de récuperer vos droits, vos privilèges, vos poſſeſſions, des avantages communs, une gloire trop longtemps obſcurcie. Les intérêts de tous exigent qu'aucune Puiſſance n'enfreigne des loix, des conventions, des traités, qui ne peuvent être violés ſans porter un coup mortel à tous les membres des Corps politiques. L'unité d'intérêt appelle donc ici l'unité de vœux & l'unité d'efforts; une vengeance commune doit inſpirer à Carthage une conſternation qui amene ſon repentir.

Comment arrêteroit-elle l'exploſion de cette mine que le temps a creuſé d'une main lente ſous les fondemens de ſa fortune ?

Le plan des opérations de LOUIS eſt le plan même de la juſtice qui réclame ſes droits & les vôtres, NATIONS AUGUSTES ! La juſtice & la vérité dans le caractère & dans les actions ſont le devoir moral des Rois & des Peuples : j'ai rempli le mien en défendant la cauſe de l'humanité, par la vérité & par la raiſon : le vôtre, NATIONS AUGUSTES ! eſt de la protéger toujours ; conſidérons-la, chériſſons-la comme notre bien ; ſi nous faiſons le ſien, elle ſera le nôtre.

FIN.

